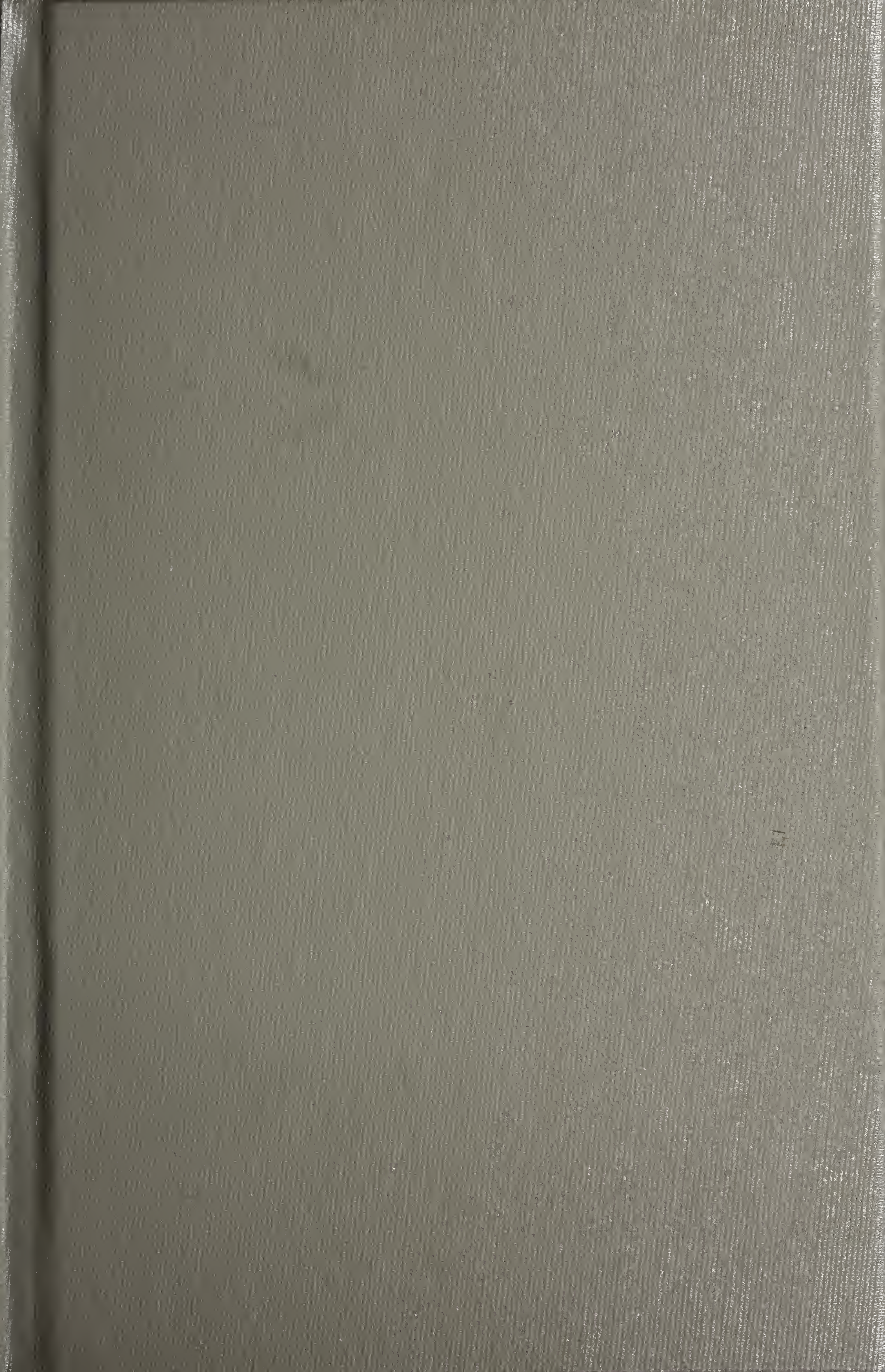



GEN

33e ANNÉE. — 1884

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRA[IRE]

TROISIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 10. — 15 Octobre 1884



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1884

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

FÊTE DE LA RÉFORMATION

A messieurs les pasteurs des Églises réformées de France.

Paris, 16 septembre 1884.

Cher et honoré pasteur,

Il y aura bientôt vingt ans que notre Société provoquait l'établissement d'une Fête destinée à commémorer les grands souvenirs de la Réforme (*Bull.*, t. XV, p. 205.)

Nous disions peu après :

« L'année 1866 a marqué dans notre œuvre historique une phase nouvelle.

» Nous avons modifié le *Bulletin*, institué des concours, décerné des prix, fondé une Bibliothèque où viennent s'accumuler les trésors anciens et nouveaux de notre littérature réformée.

» Pour suffire à sa tâche, pour satisfaire aux initiatives du présent comme à celles de l'avenir, des ressources nouvelles sont indispensables à notre Société. Elle ne saurait les demander au *Bulletin* qui peut à peine, vu la modicité de son prix, couvrir ses frais.

» C'est de la libéralité des protestants français qu'elle attend le budget nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

» Déjà ce devoir est compris, et c'est avec gratitude que nous avons inscrit les noms de cinquante-quatre Églises qui nous ont adressé le produit de collectes spéciales.

» Que cet usage se généralise, que la généreuse inspiration de de quelques-uns devienne celle de tous, et notre Société affranchie de tristes nécessités, prendra rang parmi les institutions les plus prospères comme les plus utiles de notre Église . »

Dix-huit ans sont écoulés depuis que nous tenions ce langage, et le nombre des Églises donatrices a dépassé le chiffre de cent, pour un subside annuel de moins de 3000 francs.

Est-ce assez pour réaliser les vœux et satisfaire les légitimes ambitions d'une Société telle que la nôtre ?

C'est à vous, cher pasteur, de répondre à cette question selon les sentiments de justice et de libéralité qui vous animent.

Dans l'exercice courant, deux Églises importantes, celle de Bordeaux et celle du Saint-Esprit à Paris, ont décidé que la collecte de la Fête de la Réformation serait désormais consacrée à notre œuvre historique.

L'Église des Batignolles était entrée dans cette voie, l'an dernier, et nous l'en remercions vivement.

Que cet exemple soit suivi à Paris et ailleurs, dans les campagnes et dans les villes, et notre Société parvenue à sa trente-troisième année d'existence, c'est-à-dire de services rendus à une cause qui nous est chère, verra s'ouvrir une nouvelle ère de prospérité pour ses travaux.

Agréez nos fraternels hommages.

J. B.

COLLECTES DE 1883

Aiguesvives	13	»	Bernis	5	»
Anduze	45	25	Boule	28	»
Angers (Église libre)	5	45	Bolbec	148	»
Arles	11	»	Boulogne-sur-Mer	22	»
Aubais	24	»	Boulogne-sur-Seine	25	»
Aubenas	20	»	Bourgoin	35	45
Aumessas	17	50	Brignon	28	56
Bâle	50	»	Caen	64	50
Barbezieux	9	65	Castres	135	50
Bayonne	25	60	Caussade	14	»
Beaumont-lez-Valence	5	»	Cette	60	»
Bergerac	123	»	Châtillon-sur-Loire	17	35

Clermont-Ferrand,	34	»
Codognan	18	»
Cournonterral	35	»
Creysseilles	5	»
Dieppe	15	»
Épinal	32	40
Ferney	15	»
Fontainebleau (Égl. libre).	25	»
Gemozac	5	»
Gensac	5	50
Héricourt	28	»
Labastide-sur-l'Hers	15	»
Lacépède	10	»
La Grand'Combe	10	»
La Salle	55	»
Le Chambon	31	40
Le Havre (Chap. Évang.).	230	»
Le Mans	20	»
Lillebonne	38	25
Logrian	17	»
Lunel	25	»
Lunéville	20	»
Marennes	10	»
Mauguio	16	50
Mazamet (Église libre)	41	55
Mazamet (Culte suppl.)	87	35
Meaux	112	»
Meaux (Pasteur Boissard).	15	»
Meauzac	10	»
Meyrueis	13	3
Mialet	15	60
Milhaud	19	»
Milhau	17	»
Monoblet	20	65
Moissac-Saint-Romans	30	»
Montauban (Église libre).	60	»
Montbéliard	90	»
Montpellier	51	50
Montpellier (Église libre).	75	»
Mouchamps	25	»
Nantes	71	60
Nègrepelisse	30	»
Niort	15	»
Nyons	13	»

PARIS :

Église de l'Étoile	250	»
Oratoire	202	10
Batignolles	81	55
Asile Lambrechts	27	50
Chapelle Madame	35	50

Périgueux	5	»
Pignan	9	»
Poitiers	14	»
Réalmont	52	50
Relizane	5	»
Rouen	160	15
St-Ambroix	24	»
St-Antonin	15	»
Ste-Croix Vallée française.	33	»
St-Étienne	52	»
St-Gilles	11	»
St-Hippolyte (Égl. indép.).	29	30
St-Hippolyte (Église libre).	7	»
St-Jean-de-Bruel	5	»
St-Laurent de Cros	8	55
St-Mamert	15	20
St-Michel de Chabrillanoux.	7	30
St-Michel de Dèze	35	»
Ste-Marie aux Mines	47	»
Salies de Béarn	10	»
Strasbourg (Égl. St-Nicolas)	20	»
Tonneins	12	»
Toulouse	60	»
Tours	28	95
Vabre	38	»
Valence	50	»
Valleraugue	21	»
Vauvert	30	»
Vesoul	23	»
Viane	22	»

COLLECTES ANCIENNES

Reçues en 1883

Angers, 1882 (Égl. libre)..	4 55	La Salle, 1882...........	56 »
Annecy :		Lyon, 1882..............	100 »
		Nancy, 1882.............	80 »
Pour 1880.............	7 »	Ste-Marie aux Mines, 1882.	50 »
— 1881.............	6 »	Vire, 1882..............	9 »
— 1882.............	7 »	St-Pargoire :	
Boulogne-sur-Mer, 1882..	25 »		
Fleix, 1882..............	32 »	1881, 1882 et 1883.....	13 70

A monsieur le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris le 17 juin 1884.

Monsieur le Président,

Le Conseil presbytéral de la paroisse du Saint-Esprit, voulant témoigner d'une façon effective sa sympathie pour l'œuvre poursuivie par la Société de l'histoire du Protestantisme français, a, dans sa dernière séance et sur la proposition de son président, décidé qu'une collecte serait faite annuellement dans les lieux de culte de la paroisse, en faveur de cette Société.

Il a décidé que cette collecte serait faite, au temple du Saint-Esprit et à la chapelle Milton, dans les rangs de l'assemblée, après la prédication, le premier dimanche de novembre, jour de la Fête de la Réformation. Elle aura donc lieu pour la première fois en novembre prochain.

Nous sommes heureux de porter cette décision à votre connaissance, et nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le président du conseil presbytéral,

Le secrétaire,
E. Soulié.

Ernest Dhombres, pasteur.

ÉTUDES HISTORIQUES

LES QUATRE MARTYRS DE DIJON

1557.

J'ai raconté (*Bull.*, t. XXVIII, p. 433) l'histoire des cinq martyrs de Chambéry, ce touchant épisode de la Réforme française dans la vieille capitale de la Savoie sous Henri II. Il est peu de villes de l'ancienne France qui n'aient alors payé tribut à la persécution inspirée par les cardinaux de Tournon et de Lorraine aux conseils de la monarchie. Les parlements rivalisent d'intolérance avec des prélats moins français qu'espagnols, et l'exemple donné de si haut trouve de farouches imitateurs dans la vile multitude qui se porte aux derniers excès contre les huguenots. L'année 1557 marquée par le désastre de St-Quentin et les épreuves de l'Église réformée de Paris, traînée dans les cachots, décimée sur les bûchers, a aussi ses journées sinistres dans les provinces, et c'est un de ces épisodes moins connu et non moins digne de mémoire, que j'emprunte au martyrologe de Crespin, complété par de nouveaux documents [1].

La ville de Dijon avec ses tombeaux des ducs de Bourgogne, ses vieilles églises, ses reliques, objet de la dévotion populaire, ne s'émut que tardivement aux souffles de la Réforme apportant au monde un culte épuré. Située sur la route de Genève à Paris, elle dut recevoir d'assez bonne heure la visite

1. *Histoire des martyrs*, édition de 1597, folios 401-410. On y renvoie le lecteur une fois pour toutes pour le complément des citations.

des colporteurs, des évangélistes partis des bords du Léman pour annoncer le message du salut dans les vallées de la Saône et de la Seine. Ses premiers martyrs furent de simples voyageurs traversant ses murs, sans faire acte de prosélytisme, mais n'hésitant pas à confesser devant les juges une croyance qui leur était plus chère que la vie. Tel fut ce Simon Laloë, de Soissons, dont la pieuse sérénité, l'allégresse en face de la mort, firent une telle impression sur le bourreau chargé de l'exécuter, qu'il se retira peu après à Genève, donnant gloire à la croyance qui trouvait de tels confesseurs[1]. Tels furent aussi les quatre témoins dont je vais retracer l'histoire, dans un ordre un peu différent de celui de Crespin, et plus favorable à la clarté du récit.

Au mois de juillet 1557, deux Français originaires de Normandie, Philippe Le Cène, de St-Pierre sur Dives, et Jacques Valtan[2], retirés à Genève pour cause de religion, franchissant la frontière, alors très sévèrement gardée, du Jura, sans rencontrer nul obstacle sur leur chemin, arrivaient à Dijon, simple halte dans un voyage d'affaires dirigé vers Paris et leur province natale. A peine entrés dans la ville, ils furent arrêtés et soumis à un minutieux interrogatoire auquel ils répondirent en toute franchise, sans dissimuler leur croyance. C'en fut assez pour les compromettre gravement aux yeux des magistrats qui les retinrent en prison, sous la menace d'un procès d'hérésie.

Cette triste nouvelle se répandit aussitôt à Genève. Les syndics en charge ne purent apprendre, sans en être émus, la captivité de deux réfugiés, domiciliés dans leur ville, y exerçant une industrie, et n'ayant commis aucun délit qui pût motiver la rigueur du traitement dont ils étaient l'objet.

1. *Histoire des martyrs*, f° 262, novembre 1553. Il faut mentionner tout d'abord un jeune Dijonnais de dix-neuf ans, un admirable martyr, Hubert Burré, digne précurseur de ceux qui vont suivre. *Ibidem*, f° 185, mars 1549.

2. On donne ici pour la première fois ce nom ignoré de l'auteur du martyrologe.

Sous l'inspiration de Calvin, peut-être sous sa dictée, ils écrivirent aux magistrats de Dijon la lettre suivante :

Sans date : juillet 1557.

Nobles, sages et très honorés seigneurs, nous avons entendu que deux hommes estans partis de nostre ville où ils se trouvent et ont leur mesnaige, en passant par Digeon ont esté arrestés prisonniers, et que là on faict leur procès, non point pour maléfice, mais à cause de la Religion, voire sans qu'ils aient dogmatizé, ne faict ou dict chose contrevenante aux édicts du Roy. L'un se nomme Philippes de Cesnes apothicaire, l'aultre Jacques Valtan, chaussetier. Or puisqu'ils passoient paisiblement leur chemin, nous espérons bien que vous ne leur serez pas si rigoreulx, que aiant veu qu'il n'y a eu nulle cause en leur détention, que vous ne les relaschiez facillement; et aussi nous pensons bien qne l'intention du Roy n'est pas qu'on guette ceulx que se tiennent vers ses humbles voisins qui ne demandent qu'à luy faire service, mais plus tost qu'on les laisse aller et venir quand ils ne feront nul trouble, ne scandalle. Nous avons donc confiance en vostre humanité que vous n'exercerez nulle rigueur en ces deux pouvres gens, mais, comme nostre debvoir le porte, nous vous prions aussy affectueusement qu'il nous est possible, comme en une chose qui est singulièrement recommandée, qu'il vous plaise nous gratifier en les délivrant de prison, et encores que vous ne leur veuilliez permettre le passaige par le Royaulme de France, qu'il vous plaise les renvoyer vers leurs femmes et enfans ; et de nostre part nous accepterons ceste faveur d'aussi bon cœur qu'après nous estre recommandez à vostre bonne grace, nous supplions nostre bon Dieu vous maintenir en bonne prospérité, et vous conduire toujours par son esprit en vostre estat, nobles, saiges, et très honorés seigneurs,

Vos bons amys et vosins,

LES SYNDICQUES ET CONSEIL DE GENÈVE[1].

Cette lettre portée à Dijon par un messager d'État dont la mission devait au besoin se continuer à Paris, obtint peu de succès auprès des autorités locales, et n'améliora pas la condition des deux prisonniers qui virent bientôt leur nombre augmenté par l'arrivée de nouveaux inculpés d'hérésie. Le

1. Archives de Genève. Lettres de la Seigneurie, 1557. Copie.

premier fut un mercier, des environs de Bazas, en Gascogne, nommé Séraphon Archambaut, d'une piété aussi simple que fervente, qui s'était retiré à Genève pour cause de religion, après avoir subi quelques poursuites judiciaires à ce sujet dans son pays natal, et qui s'étant depuis rendu à Paris pour affaires, retournait en Suisse « avec un bon paquet de marchandises » sur le dos. Arrivé à Dijon, un samedi, pour y passer le saint jour du dimanche, dans l'intimité de quelques frères professant secrètement l'Évangile, Archambaut entendit parler de ses deux compatriotes prisonniers, de leur constance dans les liens, et n'écoutant que l'inspiration d'une foi puisée aux mêmes sources, il leur adressa la lettre qui suit :

Très chers frères, passant par ceste ville, j'ay ouy nouvelles de vous deux, qui m'ont d'un costé contristé, et puis grandement esjoui de ce que j'ay entendu que le Seigneur vous avoit fait de grandes graces; c'est de confesser son sainct nom devant les hommes. Je vous dis que j'ay aussy esté marri pour ce que l'un membre ne peut souffrir que l'autre n'en soit participant. Je vous prie, persévérez en vostre sainct propos, *et ne craignez ceux qui tuent le corps, et puis ne savent plus que faire.* Il y a un héraut de nos magnifiques seigneurs qui a esté icy, et vous le savez, desja on a envoyé au Roy, de quoy vous vous devez estimer heureux de ce que vostre confession sera présentée devant les grands de la terre. Et quant à moy, j'espère que j'en porteray bonnes nouvelles à l'Église, et que tous ensemble nous nous réjouirons; toutefois je ne say en quel rang Dieu me réserve; mais quoyqu'il avienne, il faut toujours avoir un pied levé pour marcher là où le Seigneur nous voudra employer. Je vous laisse une père de petis Pseaumes. Ne say s'ils parviendront à vous.

Ayant ainsi rempli un devoir de fraternelle assistance qui n'était pas sans péril, Archambaut reprit le chemin de Genève, tout joyeux, et chantant de pieuses psalmodies gravées dans sa mémoire; mais il ne devait pas arriver au terme de son voyage, dans la cité du Léman, où l'attendait une famille tendrement aimée. Arrêté, dès le premier jour, à Auxonne, et trouvé porteur de lettres écrites par « quelques escholiers de Paris » il fut retenu prisonnier et ramené à Dijon, dans les

cachots où languissaient les frères auxquels il avait adressé, trois jours auparavant, un pieux message. On lit dans la lettre à sa femme, qui contient ces divers détails :

« Je vous avise que les frères, depuis que le Seigneur m'a amené icy, se sont tous esjouis, et moy aussy; et combien qu'il nous soit défendu de parler aucunement ensemble, si ne nous peut-on empescher de communiquer quelque peu. Et pour nouveau rafraischissement, deux jours après moy fut prins audit Aussonne un grand homme noir, gresle, estant à cheval, venant de là Lausanne et Neufchastel, accompagné de deux ou trois. Mais le Seigneur n'a voulu que cestuy-ci; on laissa donc aller les autres, comme il est dit : *Deux seront au moulin; l'un sera pris et l'autre laissé*[1].

Quelques explications sont ici nécessaires, et c'est à Paris qu'il faut les chercher. Organisée depuis deux ans, avec ses diacres et anciens chargés de visiter les pauvres, de veiller sur la doctrine et les mœurs, la grande Église réformée de la capitale semblait pressentir les rudes épreuves qui allaient l'assaillir dans son berceau. Elle demandait à Calvin de nouveaux ministres pour seconder Chandieu et La Rivière dans leur apostolat. On lit dans les Registres de la Compagnie de Genève, juillet 1557 : « On attend M. de Coulonge (François de Morel) lequel estant par trop descouvert à Paris où il faisoit office de pasteur, a pris congé d'icelle Eglise. » Quelques semaines après, on y lit encore : « Au commencement d'aoust est arrivé icy un des principaux anciens de l'Eglise de Paris, envoyé exprès avec lettres de créance paur ramener avec luy un des ministres de l'Evangile. Après délibération le frère M. de Saules (Nicolas des Gallars) est parti de son bon gré pour aller à Paris afin de confirmer les frères qui sont là. » Mais rien de plus dangereux que la route à suivre, surtout aux environs de Dijon. Nicolas des Gallars et son compagnon, Nicolas du Rousseau, allaient en faire l'expérience : « Encore,

1. Texte légèrement altéré de St-Mathieu, C. XXIV, V. 40, 41. Il faut lire : De deux hommes qui seront *dans un champ*, l'un sera pris, l'autre laissé, etc...

écrit ce dernier, qu'eusse prins deux adresses de chemin pour m'en retourner, et mesme surtout pour éviter Dijon, toutefois laissant l'une et l'autre, comme forcé de Dieu, je ne sais comment ma compagnie et moy nous nous rendismes au soir bien tard à Aussone, *ce samedy vingt uniesme d'aoust*, où le capitaine fit visiter nos mallètes, et ne trouvant rien qui luy fut suspect èz deux de mes compagnons, les laissa aller sans empeschement ; mais de moy je fus arrêté, parce que dedans la mienne se trouvèrent qnelques livres et paquets qui ne luy plaisoyent touchant le faict de la Religion. » Ainsi se trouva complété dans les cachots de Dijon le groupe de confesseurs dont je dois raconter la pathétique histoire.

L'impression produite par l'arrivée de Du Rousseau sur ses compagnons d'infortune est naïvement exprimée par Archambaut :

Ce noble personnage fut incontinent mené vers nous. *Vous diriez que c'est un ange que Dieu nous a envoyé tant il est savant.* Je n'ay encore pu savoir s'il est gentilhomme, marchand, advocat, ou escholier. Bien ay je entendu qu'il est advocat à Paris; mais à tout le moins il est scavant en plusieurs sciences comme loix et autres. Il y a bien aussi un jeune garçon pour faire le cinquième; mais il est fort infirme [1]. Je laisse le tout entre les mains de Dieu. Nous avons mangé et bu tous en une table deux ou trois jours; mais c'estoit quasi sans s'oser regarder l'un l'autre. Depuis on nous a tous séparés, pour ce que ne voulions participer aux grâces que disoit le fils du geolier. Pour ce, dis-je, on nous a enserrés et moy plus estroitement que les autres. *Mais je ne laisse point de prendre courage en ma cachette, chantant les louanges du Seigneur à pleine voix.*

Les lignes suivantes d'Archambaut à sa femme achèveront de nous faire connaître ce pieux confesseur, résolu d'avance au sacrifice des plus pures affections :

Ma très loyale espouse, je vous envoye mes humbles saluts, sans oublier les beaux petits enfans que Dieu nous a donnés, et aussi mon frère et

1. Il fut relâché n'ayant persévéré.

sa compagnie, et les deux frères que savez, entre les mains desquels je vous recommande, les priant qu'ils servent de père aux povres petits comme ils ont montré par ci-devant. Ma bonne amie, je say bien que ces nouvelles vous seront fascheuses à cause du lien d'amitié entière que me portez et qui est entre nous; mais, je vous prie, consolez-vous au Seigneur avec moy, ce que j'auray à plaisir si je le peux entendre. Cognoissez, très loyale espouse, que le Seigneur m'a créé en ce monde pour m'employer à son service, *et qu'il veut qu'une partie de mon temps soit employé en chaines et prisons pour tesmoignage de son Évangile et pour mon salut.* Et par là pouvez connoistre le grand honneur que le Seigneur me fait à moy, dis-je, qui ne suis rien, de me vouloir élever en un degré si haut et si excellent; de quoy je luy rends graces, jour et nuict; ainsi devez vous faire de vostre part, ensemble tous mes frères et bons amis. S'il vous estoit possible de me faire savoir de vos nouvelles, je dis joyeuses, ce seroit une grande consolation et allègement d'esprit, car le plus grand souci après un, qui est de servir au Seigneur, c'est de vous et des petis enfans que avez en charge, pour ce que je say qu'estes indigente; mais j'ay espérance que le Seigneur qui a toutes richesses en sa main, y pourvoira, et combien qu'en cela je me repose, si faut-il que je confesse que mon infirmité, ou plustost défiance, m'en fait plus souvenir que je ne vouldroys, et sur cela je vous prie, et tous mes frères, que m'aidiez par vos prières.

Aucun détail n'est à négliger dans la précieuse lettre qui nous transporte tour à tour à Dijon, à Genève, et dans la solitude d'un cachot glorifié par de nobles témoignages :

Asseurez vous qu'il y a icy gens de bien qui nous aiment, ainsi que je l'ay ouy dire; *mais ils sont tant craintifs que merveilles;* et mesme Dieu m'a baillé un juge qui m'a monstré grande amitié, et ne m'a interrogé que sur les susdites lettres (de Paris) et du lieu de ma résidence; si je trouvoy ma loy bonne, et si je vouloy vivre en icelle. Je luy ay respondu qu'elle estoit bonne et que telle la trouvoy. Lors il me dit *si je vouloy vivre et finir mes jours en icelle.* Je dis que je voulois vivre et finir mes jours en la confession de ceste loy pour ce qu'elle estoit selon l'Évangile du Seigneur.

Je ne say comment il en ira; mais on dit qu'il faudra encore respondre devant les grands docteurs, et là j'espère bien qu'il faudra mettre la main aux armes de la foy. Quelque rude et cruelle sentence qu'on me forge, *asseurez vous que je ne ployeray par les genoux devant Baal.* Vous pourrez montrer la présente aux femmes de mes confrères en l'œuvre

du Seigneur et qu'elles s'esjouissent, car ils font bonne chère et ont prins nouvelles forces... *Hélas ! il a esté quelque temps que mesdits et moy n'avons esté ensemble, et n'osions parler l'un à l'autre sinon par regards affectueux, levant les yeux au ciel avec soupirs.* Mais pour cela ne soyez en tristesse car Dieu besongne pour le meilleur. Et je vous prie, femme, enfants et amis, soyez joyeux au Seigneur, et plus grand plaisir ne nous pourriez faire avec prières, *car tous quatre, grâce à Dieu, avons bonne volonté de marcher ensemble au sacrifice quand il plaira à Dieu de nous y appeler.*

Au bas de la lettre, dans une sorte de post-scriptum, on lit :

Mes freres, je vous prie, au nom de Dieu, apprenez, apprenez les psaumes, cependant qu'avez le temps de loisir, car quand vous serez appelés aux prisons obscures, je dis quand le Seigneur se voudra servir de vous, *vous n'aurez pas le livre devant vous, en grosses et petites lettres, pour regarder quel couplet suit l'autre...* Que bien heureux est celuy qui fait provision de foy et de science comme d'huile à la venue de l'Epoux ! Combien que le geolier s'efforce de toute la puissance de me faire endurer, si est-ce que le Seigneur m'envoye provision de consolation spirituelle et pense qu'il (le geolier) *sera plustot lassé de m'affliger que moy de l'endurer* [1].

Mais il faut revenir aux deux prisonniers, Le Cène et Valtan, qui devaient précéder leurs frères dans la voie douloureuse, ou plutôt triomphale ! Interrogés d'abord par le lieutenant du bailli, formant juridiction du premier degré, sur les points de doctrine controversés entre Rome et Genève, ils firent une confession catholique, mais non romaine, et furent « tout soudain condamnés au feu. » Le bûcher était déjà dressé sur une des places de la ville, qui avait vu le sacrifice de Laloë, et les deux confesseurs huguenots allaient y monter, quand un appel suggéré par des amis qui espéraient les sauver, prolongea

1. Réminiscence de deux vers de la belle épître de Th. de Bèze, en tête des psaumes de Marot :

Que les bourreaux soyent de nous martyrer,
Plus tost lassés que nous de l'endurer !

leurs jours. Ramenés dans leur cachot : *Nous avons encore un peu de temps à vivre!* dirent-ils, en reprenant les chaînes dont ils avaient paru comme affranchis devant l'appareil du dernier supplice. Déjà presque sortis du monde, ils n'avaient pas prévu les tentations qui leur étaient réservées dans cette lutte suprême de l'esprit contre la chair et le sang imposée aux meilleurs, et marquée de plus d'une chute, même pour les héros de la foi. Ils étaient l'un et l'autre époux et pères : ils avaient laissé femme et enfants de l'autre côté des monts, et l'image de ces êtres chéris, de la famille en deuil, s'offrant à eux dans les détresses du cachot, venait attendrir leur cœur et ébranler les plus stoïques résolutions. Les tentateurs ne manquaient pas, même parmi les juges, pour conseiller une attitude, inspirer un langage qui pourrait désarmer les rigueurs de la loi; une première concession en amène une seconde, et l'on ne s'arrête plus dans cette voie fatale. Voici comment s'exprime à se sujet le martyrologe : « Pendant leur appel, au moyen des pouretés de leur prison et de l'horreur de la mort, surtout encores du grand regret qu'ils avoient de leurs petits enfans et femmes, selon qu'ils en ont dit, *ils se rétractèrent, et signèrent leur rétractation.* Le tout fut envoyé par devers le Roy pour savoir qu'elle justice il lui plaisait qu'on fit d'eux, ainsi qu'on le leur fit entendre. »

C'est à ce moment que l'intervention de deux nouveaux confesseurs, arrivés comme à point pour soutenir leurs frères défaillants, amène un changement décisif dans les dispositions spirituelles de ces derniers. Mais il faut laisser Du Rousseau s'exprimer à ce sujet :

Soudain je vins a leur remonstrer la grandeur de leur faute qui apportoit si grand scandale a ceux mesmement lesquels ils avoient si bien édifiés par leur confession, et le jugement de Dieu preparé contre eux s'ils n'amendoient bientost ceste faute, et qu'il ne falloit point qu'ils pensassent de marchander avec luy... car puisque par son conseil admirable (comme ils voyoient bien) il leur faisoit tant d'honneur de les présenter en un tel triomphe, ils s'oublioient bien d'en fuir la lice et résister à son

sainct vouloir. Que ce n'estoit pas à nous de nous faire juges des occasions que Dieu nous présente, en un fait si grand, pour les fuir et remettre a nostre appétit et de juger ainsi du temps qui nous seroit propre pour mieux servir à sa gloire... Je n'oublioy les misères et pouretés de ce monde, auxquelles nostre vie et nostre corps sont tousjours subjects que c'estoit extrême folie a nous de fuir la mort même si heureuse en ce tas de maux. Qu'eux mêmes savoient bien a quoy s'en tenir sentant desjà la main de Dieu par les maladies esquelles ils estoient tombés. Au contraire leur ramentevay la grande miséricorde de ce bon Dieu envers ceux qui se retournent et reconnaissent leur faute, rapportant à l'un et à l'autre point les exemples tant vieux que de nostre temps. Et quant au regret de leurs femmes et petits enfants, que ce bon Dieu en seroit tuteur et protecteur comme créateur. Finalement Dieu par sa miséricorde leur touche si bien le cœur que tous deux (principalement l'apothicaire) fondans en soupirs et larmes, reconnoissent leur faute a bon escient.

L'éloquence naturelle de Séraphon ne contribua pas moins que la gravité judiciaire de Du Rousseau à relever les deux prisonniers, dont la vie etait comme en suspens, et à les préparer au suprême sacrifice accepté dans toute sa plénitude. Condamnés à périr sur un bûcher, ils se refusèrent à toute concession qui aurait pu adoucir pour eux l'horreur du dernier supplice . Nous en avons le récit de la plume d'Archambaut; page unique dans l'histoire des martyrs :

Cependant comme Dieu le vouloit, la response du Roy vint, laquelle fit surseoir l'exécution du premier arrêt. Il fut finalement exécuté le jour d'hier premier samedy de septembre, *et c'est avec grande constance qu'ils sont allés faire la cène avec Jésus-Christ et ses anges*. Le greffier vint premièrement environ à l'heure d'une heure après midi signifier leur arrect; et lors incontinent se prinrent à crier au Seigneur regrettant leur faute et disant : *Hélas! Seigneur, nous t'avons gravement offensé; aye pitié de nous!* Incontinent ils furent environnés de vermine de moines de toutes couleurs, comme de perchées de harangs, avec leurs novices qui tournoient et venoient d'un costé et d'autres, regardans çà et là comme marmots... amenés par les juges pour les accoustumer au sang, comme

1. « Quoiqu'on leur promit de leur faire ceste grâce de ne sentir point de feu, s'ils perseveroient en leur désadveu, d'une grande constance rejetant ceste offre, etc... » *Lettre de Du Rousseau*, f° 410, verso.

on feroit à des petits dogues et levriers. Il y en eut un qui avança quelque propos de dispute, auquel fut dit par nostre frère Philippe : que veux-tu disputer avec nous ? Tu sais bien que tu n'es qu'une beste et que tu ne sais rien ; je te prie, laisse nous penser à nostre âme. Et lors mondit frère l'advocat et moy estions en la basse cour nous pourmenans, et comme ayans les bras croisés, regardions vers le ciel avec pleurs et gémissemens. Lors chacun des prisonniers (qui sont céans en nombre de vingt) jettoit son brocard : les uns disoient : ils sont plus forts qu'au commencement. Le commun populaire disoit et crioit : n'est-ce pas un grand cas ? Ils sont pires que devant ; et l'on disoit qu'ils s'estoient retournés ; mais il s'en faut de beaucoup ! Et furent ainsi detenus l'espace de trois grosses heures avec bon maintien et constance.

Cependant mondit frère et moy feignans d'aller aux privés, nous nous allions jeter à genoux priant le Seigneur et luy rendant graces immortelles pour telles nouvelles. Puis retournions à la cour nous pourmenans comme auparavant. Et une partie des dits prisonniers à qui Dieu a baillé quelque commencement, nous tenoit compagnie en pleurs et gemissemens. L'autre partie nous montroit au doigt, disant qu'autant nous en pendoit à l'oreille. Nous portions tout cela avec joye et consolation. Et sur les quatre heures du soir sortirent nos dits frères en bonne constance. Nostre frère Philippe ayant une face riante regardoit nostre frère Jacques qui montroit sa face un peu triste, ainsi qu'il est de petite complexion et avoit esté fort malade. Il lui disoit : qu'avez-vous mon frère ? Il semble qu'ayez peur ; mon frère, soyez joyeux. Et cheminoient ainsi par la rue tous deux en chemise jusques au lieu du supplice, où estans, prinrent le tourment en grande patience ; et regrettant toujours leur faute, criant à Dieu miséricorde devant tout le peuple.

Et entre autres choses nostre frère Philippe monté sur le bois, attendant le tourment, se print à chanter un Pseaume. Mais un moine estant auprès de luy, luy mit la main devant la bouche, pour empescher sa voix ; si est-ce qu'en dépit de luy il fut entendu. Et la plupart du peuple fondoit en larmes leur disant à haute voix : Courage mes frères ! Ne craignez pas ceste mort ! Lors un des malins se retira vers un huissier et lui dit : Ne voyez-vous pas que quasi la moitié du peuple est de leur part et les console ?.. En leur mort, ainsi qu'on a dit, ils ne sembloient endurer aucun mal, et rendirent l'esprit sans bouger aucun membre, *sinon nostre frère Philippe qui repoussoit le feu un peu avec les mains ; et trespassèrent soudain.* Il n'y eut homme ne femme, voire jusques aux petis enfants, qui ne s'en estonnast, et cela fut à cinq heures du soir[1].

1. Peu de semaines après, le 2 octobre 1557, l'Église réformée de Paris

Merveilleux récit où l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la vérité des détails pris sur le fait, ou de la sérénité des martyrs comme étrangers à la douleur au sein du plus affreux supplice. L'admiration augmente quand on songe que celui qui écrivait ces lignes allait sitôt subir le même sort, avec la même constance, et qu'il pouvait dire dans un élan de sublime émulation :

Ces nouvelles par nous entendues, pensez quelle joye nous eusmes. *Elle fut si grande que nous ne pumes tenir contenance.* Et tant s'en faut qu'on doive penser que ceste mort tant heureuse nous ait espouvantés que je vous dis à la vérité que cela nous a renforcés cent fois au double, et sommes si prests et appareillés par la grace du Seigneur *qu'il nous semble que nous y sommes desja.* Toutes fois nous ne savons comment Dieu y veut besongner en nous. Bien est vray que nous n'estimons autre chose que de les suivre bientost, comme le bruict en est par toute la ville.

On ne reproduira pas ici les longs interrogatoires d'Archambaut, qui montra une rare connaissance des saints Écrits avec une présence d'esprit extraordinaire. Quelques extraits suffisent à notre dessein. Interrogé, à plusieurs reprises, par un commissaire, ayant, dit-il « le bruit d'estre fidèle et bon aux enfants de Dieu » mais qui ressemblait plutôt à un Pilate « craignant de perdre son estat », il répondit avec une franchise peut-être excessive, en homme qui n'a plus aucun intérêt terrestre à ménager, et qui est dès longtemps préparé à rendre un fidèle témoignage. On en jugera par ce qui suit :

On me vint quérir pour la quatrième fois pour aller devant mon juge, ayant son homme avec lui[1] et un clerc tant seulement... venu devant lui il me présenta le serment de dire vérité, ce que je promis et priay le Seigneur que il m'en fist la grâce. *Et incontinent du premier coup il*

comptait un martyr du même nom, le médecin Nicolas Le Cène, originaire aussi de Saint-Pierre-de-Dives, et de la famille, à n'en pas douter, du martyr de Dijon. *Hist. des martyrs*, f° 432. *Bull.*, t. XXIX, p. 440, 441.

1. Est-ce une allusion à l'abbé de Citeaux qu'on retrouvera plus loin, ou à quelque assesseur?

loucha au blanc, ce qu'il n'avait fait auparavant. Et moy alors levant les yeux au ciel devant luy, je dis : O Seigneur, assiste moy maintenant, afin que selon la mesure du Saint-Esprit que tu me donnes, je puisse testifier de la vérité.

Je fus interrogé sur l'invocation des saincts trespassés, puis sur le purgatoire et sur la confession auriculaire, et pour le dernier point sur la puissance du Pape. Voilà les poincts sur lesquels jay esté oui, car il se hastoit et sembloit qu'on nous voulust dépescher ce jour-là, comme un chascun se doubtoit, car nos dits frères Philippe et Jacques furent ainsi prins au deceu de tous jusqu'a l'heure qu'ils receurent sentence. Et de faict mondit juge demanda quelle heure il estoit; et lors je luy dis : Comment monsieur, est-il aujourd'huy nostre jour? Lequel me respondit : Nenni, nenni, Archambaut mon ami, vous n'estes pas encore là. Et je dis : je ne say, monsieur; on pourroit bien dire que non pour nous bailler quelque juge; mais quant à moy je suis tousjours prest, grâces à Dieu, d'abandonner mon corps et ma vie pour la gloire du Seigneur et pour soutenir la vérité. Je ne doute point de mon salut, car il m'est acquis par la mort et passion de notre Seigneur Jésus-Christ. Et puis je dis : *O Dijon, n'es-tu pas encore content du sang innocent des pauvres fidèles!* J'adjoustay plusieurs autres bons mots de grande efficace que le Seigneur me mettoit en la bouche tellement que tous estoient contraints de soupirer avec moy. Mesmes le geolier qui est le plus dur du monde à l'encontre des fidèles, ne put tenir si belle contenance qu'il ne s'en alloit derriere un tapis pour torcher ses yeux, je ne sais si c'estoit de pitié ou de rage, car il avoit oui et entendu toutes mes réponses... Et mon dit juge qui entend mieux que moy, s'efforçoit de tout son pouvoir à bien coucher les tesmoignages et passages qui servoient à la justice de ma cause, lesquels il avoit en meilleure souvenance que moy. De quoy lors je prenoy grand plaisir et le louay de cela en sa présence, lui disant ainsy : Oh qu'il y en a bien qui savent et entendent; plust au Seigneur qu'ils en fissent leur profit! Vous eussiez dit qu'il s'efferçoit de bien coucher toutes allégations pour justifier ma cause devant les autres. Et de faict je ne doute pas que le poure homme n'ait fait tout son pouvoir envers moy, et mesme quand ce vint à juger les deux frères, il s'enfuit aux champs.

La dernière demande fut, comme je dis, sur la puissance du Pape, à laquelle je répondis ainsi : *Je pense que c'est celui duquel parle St-Paul aux Thessaloniciens*. Et aussi tost il eut le passage en main. Et sur cela je me mis à regracier Dieu en sa présence, disant ainsi : Oh! monsieur que je suis joyeux de ce que le Seigneur vous donne si bonne intelligence, et aussi je l'ay fort prié qu'il vous assistat et conduisit par son esprit

en ceste cause, et j'en voy un effect quand vous couchez si bien les choses. Il me dit que je les signasse : *Oui, oui*, monsieur, *je les vay signer, voire de mon propre sang plustost que d'encre.* Et cela faict il s'en alla.

Quoi de plus touchant que le dialogue suivant entre le confesseur près de soutenir son dernier combat, et le geôlier ramené à des sentiments plus humains à son égard :

Or je vous dis qu'à ce geolier qui m'avoit esté auparavant comme un lion rugissant sans cesse contre moy, en sorte que tous les prisonniers en estoient esbahis, maintenant le Seigneur a amoly le cueur et m'est fort doux. Et de faict hier au soir il me vint mener en ma prison lui mesme, et s'efforça de me consoler de son pouvoir, me disant ainsi : ne vous souciez, Dieu vous aidera, et n'adviendra pas (possible) ce que vous pensez ; car n'estimez vous pas qu'ils diront : c'est un poure compagnon mercier qui passoit ; il n'a point presché sa loy a personne ; il est et demeure en ceste loy. Consolez vous. Je lui répondis : *je suis bien consolé, Dieu merci, et prest de recevoir ce qu'il lui plaira m'envoyer ; si c'est vie, vie; si c'est mort, mort.* Et sur cela il me dit : bonsoir, priant pour moy en s'en allant, et moy pour luy, qu'il pleust au Seigneur lui faire miséricorde.

Comme contraste avec l'attendrissement du geôlier il faut reproduire une scène où se peint en traits expressifs tout le fanatisme de l'époque :

Au reste un jeune homme est ici venu, brave et glorieux en idolatrie, ayant un pourpoint de velours et autres accoustremens bouffans, pour ce que c'estoit le jour de nostre Dame, comme ils disent, et bailla en ma présence quelques deniers aux prisonniers, leur disant : *Dites un salvé devant Nostre Dame pour moy !* Ceste leur Dame est un marmouset eslevé en ces prisons, devant lequel ces poures gens hurlèrent fort pour les petis présents. Il sembloit qu'il y fust venu plus pour voir la contenance que je tiendrois. Et de faict il monstra son venin en sortant, *car il dit que si son père propre estoit luthérien, que luy mesme le feroit brusler.* Oh ! quelle consolation cestui-là m'apportoit...

On ne voudrait rien omettre de ces lettres d'Archambaut, évoquant tout un drame pathétique et douloureux, dont, grâce à lui, le secret n'est pas demeuré enseveli dans la profondeur des prisons. Mais on ne saurait oublier ses dernières recom-

mandations, ses adieux à la fois si tendres et si stoïques à la compagne de sa vie, sur laquelle s'étend déjà l'ombre du veuvage :

Or je toucheray icy un mot de ce dont vous m'avez parlé estans ensemble, c'est si le Seigneur m'appeloit devant, que jamais homme ne vous seroit rien en mariage. Je vous prie, ma loyale espouse, si vous voyez que vous puissiez mieux vivre au service du Seigneur, estant mariée, que vous le faciez, et que ne laissiez pas pour cela, moyennant que le Seigneur vous présente, quelque homme de bien, ayant sa crainte et sa charité envers vous et mes enfants, et possible que cela vous pourra faire vivre plus aisément, veu les maladies auxquelles estes sujette, comme savez. Et aussi vous n'estes pas encores guère agée, et par ainsi il me semble que ferez bien. Toutesfois vous avez bon conseil auprès de vous, c'est à dire la parole du Seigneur et aussi vos amis et les miens qui sauront vous adviser. Je prie jour et nuict sans cesse le Seigneur qu'il veuille estre vostre mary, conducteur en tout et partout, et père administrateur des poures petits enfants... Je vous ay bien voulu ici toucher de mes plus grands soucis, pour ce que je ne say si je pourray plus avoir la commodité de vous escrire, d'autre part que je ne puis plus voir autre chose devant les yeux sinon une ombre de mort; mais c'est plus tost passage à la vie laquelle nous est préparée...

Vostre mary et espoux,
ARCHAMBAUT.

On ignore les détails de la mort d'Archambaut à laquelle n'a manqué que le narrateur; mais on peut dire avec le martyrologe « que surmontant toute contradiction, il triompha magnifiquement; » et c'est une voix d'outre-tombe, celle du fidèle confesseur, réuni dans la gloire à Valtan et à Le Cène, qui vient nous entretenir encore du dernier survivant des quatre prisonniers dijonnais :

En prison de Dijon, ce 6me de septembre 1557.

Quant à nostre frère l'advocat il a esté aussi oui par deux ou trois fois, et a esté mené en pleine audience devant tous messieurs du Palais. Mais savez-vous comment il est brave en la foy? *Il me semble que quand je le regarde, je voy un ange, ou à tout le moins un saint : et ainsi est il à la vérité.* Je vous laisse à penser si je suis heureux d'estre aussi accompagné... J'enten qu'il est de grande qualité dont ces gens ci sont

esbahis, et pense que les plus gros de la cour de Paris sont ses parens, lesquels ceux-ci craîgnent; si est ce qu'incontinent qu'il fut revenu de la cour, on luy mit les fers aux jambes, desquels il se quarre et glorifie plus que ne feroit un prince ou gentilhomme avec une chaîne d'or en son col. Bref, c'est un roy, voire une tour imprenable; nous eusmes bien un peu de commodité de parler ensemble à cause que tout le monde estoit occupé en la mort de nos frères. *Et jusques là* (*Hélas*) *nous nous aimons si fort que désirons marcher ensemble, si le Seigneur le veut;* et croyez, mes très aimés frères, que nostre sacrifice ne sera point sans grand fruict, car la terre est bien appareillée pour recevoir la semence.

Le vœu exprimé dans les lignes qu'on vient de lire devait s'accomplir tout autrement que ne l'espérait le pieux confesseur, et c'est à Du Rousseau lui-même, de nous faire pressentir son triste sort, dans une lettre à une dame de France qu'il avait accompagnée à Genève. Les livres, dont on l'avait trouvé porteur, furent le premier chef d'accusation contre lui, aux termes de l'Édit de Bourdaisière qui prohibait de telles lectures : « Tout ainsi, répondit-il, qu'il m'est permis, faisant profession des lettres, d'avoir des livres profanes pour en discerner ce qui est bien, aussi m'est-il loisible d'avoir les dits livres pour discerner la lèpre d'avec la lèpre et en faire mon profit ». Interrogé sur la messe, la confession auriculaire, devant le président du parlement de Dijon « fort bon canoniste », qui tenait sans doute à honneur de ramener un avocat parisien, un hérétique aussi savant qu'obstiné, il ne lui laissa pas cet avantage, et se vit dès lors « empestré de gros fers lui faisant jour et nuit bonne compagnie » avec la vermine du cachot dans lequel il devait lentement s'éteindre. On peut juger par les lignes qui suivent de l'esprit qui animait ses juges :

Le mesme examen a encore esté repris par nos commissaires qui ont eu responses de moy telles que devant, tellement qu'il ne reste plus pour achever mon procès qu'a me confronter les docteurs. Je supplie ce bon Dieu me faire la grace de m'assister au combat par son Esprit, et me donner de quoy leur respondre suivant sa promesse. Mesmement que depuis que je suis en prison, il ne m'a esté permis d'avoir aucun livre de Sainte Escriture, quelque requeste qu'aye faite, *messieurs disant que*

c'estoit le livre qui abusoit telles gens que moy. De là pouvez-vous voir, madamoiselle, en quel aveuglement Dieu a mis ce peuple pour exercer en foy les fidèles, et leur faire sentir d'autant plus sa grace en laquelle seule je mets aussi tout mon appuy. Il y a bien pis, que mesme Sathan emploie tel aveuglement à l'égard du Prince et quasi de tout le peuple, *pour imputer aux pauvres fidèles les calamités de la guerre et tous ces maux qui sont advenus...* qu'au moyen de cela jamais le feu, ne la ruse du monde contre l'Église ne fut si bien enflambée qu'elle est maintenant. De toutes parts y a mandemens de cercher et massacrer ceux qu'on trouvera et n'espargner personne... Vous pouvez entendre, madamoiselle, quelle grâce Dieu vous a faite de vous avoir tirée si bien à propos, et en temps si prochain du mal, hors de ceste Egypte...

Quant est de moy, je ne m'attens pas de passer la semaine, d'autant que ce matin, comme j'escrivois la présente, on m'a amené les théologiens, *et entr'autres un grand monsieur l'abbé de Citeaux* qui m'a ergoté de la messe, de la transubstantiation et non d'autre chose. Il m'a dit mon arrest, *que je perdrois mon corps et mon âme selon son avis...* J'estendrois volontiers ce propos et autres plus avant, s'il m'estoit permis, mais le papier icy me fait défaut, parquoy faisant fin, je vous prie, si recevez la présente avant mon exécution, de prier le Seigneur pour moy qu'il ne me délaisse point. De Dijon, en prison, ce 6e de septembre 1557.

Ces lignes sont les dernières de l'admirable captif auquel fut épargné, de son vivant, le supplice enduré par ses frères, sans doute pour ne pas renouveler aux yeux du peuple le spectacle de ces morts dont la sublime sérénité parlait si éloquemment en faveur de l'Église nouvelle. Un supplice plus douloureux lui était réservé, celui d'une lente agonie, qui n'eut que Dieu pour témoin, et qui mérite aussi une place dans le martyrologe :

Ce sainct personnage confessant ainsi le fils de Dieu, comme sa lettre le tesmoigne, *demeura assez longtemps après la mort des trois martyrs ses compagnons, et en telle détresse qu'il en mourut;* de quoy les adversaires non contents, voulurent aussy se montrer cruels dessus le corps mort, et le firent brusler et mettre en cendre en place publique.

Ainsi fut consommé le dernier acte de l'holocauste qui unit Paris et Dijon dans un glorieux témoignage. Il ne fut pas perdu pour l'Église naissante de cette ville, si l'on en juge par

ces lignes d'une lettre écrite par un de ses premiers pasteurs : « Vous avez pu entendre comment par cy-devant la rudesse des magistrats en ceste ville a esté si grande que ceux qui avoient cognoissance de vérité n'ont osé lever la teste, et quel traitement aucuns en ont eu. Ce nonobstant, la bonté de Dieu ne s'est point tant reculée, *que parmy les feux, tourmens, prisons, perdition de bien et d'honneur, aucuns ne se soyent, avec longanimité nourris en sa crainte et obéissance,* lesquels ont enfin descouvert le bon zèle, et quant et quant ont esté cause que plusieurs se sont déclairés et manifestés, tellement que nous nous sommes trouvés en ceste ville une congrégation de fidèles suffisants pour fonder une belle et honorable Église. Mais tout ainsy que un navire flottant en mer, sans gouvernail, est subject à l'injure des vents et tourmentes, aussi ceste troupe a toujours périclité et périclitera encore plus à l'advenir, s'il n'y a un pasteur pour la conduire, congréger et fortifier contre les assauts et tentations de Sathan et de ses adhérents [1]. »

L'avenir réservait de nouvelles épreuves à la congrégation naissante. Il en est une pourtant qui, par une heureuse exception, devait lui être épargnée, celle de la Saint-Barthélemy. Le jeudi 24 août 1865, fut posée sur un mur extérieur donnant sur la rue Chabot-Charny (à Dijon) l'inscription suivante, en lettres d'or, sur une plaque de marbre :

EN CE LIEU FUT L'HOTEL
OU DANS UN CONSEIL MÉMORABLE
SUR LA PROPOSITION DE JEANNIN
CHABOT, COMTE DE CHARNY, GOUVERNEUR DE LA PROVINCE
DÉLIVRA CE PAYS
DES MASSACRES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY
MDLXXII [2]

1. L'Église de Dijon à Calvin (10 février 1562) *Bull.* t. XIV, p. 331. Lettre signée : de Frasans, pour la compagnie.
2. *Bulletin*, t. XIV, p. 347, 348.

Honneur au comte de Charny, et aux magistrats qui s'associant à sa généreuse pensée, dans la « mémorable » délibération dont on voudrait posséder le texte, proclamèrent la trêve des partis et firent cesser l'effusion du sang en Bourgogne! Il n'avait que trop coulé dans la néfaste année 1562, sous le proconsulat de Gaspard de Saulx, le futur maréchal de Tavannes[1]. Après l'expulsion de deux mille religionnaires dijonnais, et « les pilleries, saccagemens, meurtres de gens de toute qualité, » restait-il beaucoup de huguenots à Dijon, et dans les cités voisines, Auxonne, Autun, Beaune, Mâcon? Si réduit qu'en fût le nombre, un hommage sans réserve est dû aux hommes qui, animés d'un esprit supérieur à leur temps, épargnèrent à la vieille capitale de la Bourgogne une tache ineffaçable.

JULES BONNET.

1. *Histoire des martyrs*, folio 616 et suivants; Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. III, l. XV et dernier. Les massacres de Mâcon durèrent plusieurs mois et furent une Saint-Barthélemy anticipée.

DOCUMENTS

TESTAMENT DE CHARLOTTE DE BOURBON

PRINCESSE D'ORANGE

18 novembre 1581.

Le 10 juillet dernier ramenait le troisième anniversaire séculaire de la mort du prince d'Orange, le libérateur des Pays-Bas, et cette pieuse commémoration coïncidait avec un grand deuil national, la mort de l'héritier du trône, du dernier descendant mâle de cette illustre maison. Aussi tous les cœurs étaient unis dans la touchante cérémonie célébrée à Delft, et rappelant toutes les gloires, toutes les épreuves de la monarchie néerlandaise.

« Guillaume le Taciturne, écrivait le correspondant des *Débats* du 14 juillet, est de cette race d'élus à qui la destinée a réservé le privilège d'être de leur temps et de tous les temps, de parler pour ainsi dire à tous les partis à la fois, sans se laisser absorber par un seul, les dominant tous, des hauteurs inspirées d'un cœur large et désintéressé, d'un génie souple et complexe. Pour les antirévolutionnaires, pour les protestants légitimistes, Guillaume Ier est le restaurateur de la vrai foi, l'incarnation vivante de l'union féconde de l'État et de l'Église calviniste ; pour les libéraux, c'est le politique fin et avisé, qui a eu l'art de se ménager l'appui des synodes et des pasteurs, sans subir l'action de leur tyrannie sectaire, le grand stathouder qui est arrivé, par la légalité, à tous les pouvoirs; pour les catholiques patriotes comme pour les antirévolutionnaires et pour les libéraux, c'est le grand homme d'État, le grand capitaine, qui, sans autre secours que l'appui intermittent des États, a tenu tête à Philippe II, à ses ministres, à ses incomparables généraux, et, à force de patience et d'héroïsme, a fait des sept provinces unies le noyau autour duquel s'est formée la Hollande moderne.

» Ajoutons, et c'est par là que la mémoire du grand Taciturne doit nous être chère, que, Allemand et Néerlandais par les origines de sa famille, il s'est montré, en tout temps, Français par le cœur et la poli-

tique. Il s'est marié trois fois, *mais c'est seulement avec ses deux dernières femmes, françaises, Charlotte de Bourbon et Louise de Coligny, qu'il a trouvé la paix et le bonheur*. Dans les plus grandes extrémités, c'est toujours du côté de la France qu'il a regardé, sans se laisser décourager, ni par le crime de la Saint-Barthélemy ni par les belles équipées du duc d'Anjou. La main qui a armé le bras de Jaureguy, le pistolet de Balthazard Gerard, est la même qui a guidé le poignard de Ravaillac. »

J'ai retracé dans les *Nouveaux Récits du* XVIe *siècle*, l'histoire de Charlotte de Bourbon, l'évadée du cloître de Jouarre, devenue la compagne de Guillaume d'Orange, et succombant, le 4 mai 1582, à l'excès des émotions, des angoisses qui suivirent pour elle l'attentat de Jaureguy contre la vie de son époux. « La joie, disais-je, tue comme la douleur. Le » 2 mai 1582, la population d'Anvers réunie sous les voûtes de sa magni- » fique cathédrale, rendait de solennelles actions de grâce à Dieu pour » le rétablissement du prince d'Orange. Trois jours après, sa fidèle com- » pagne, épuisée par les veilles et les angoisses, minée par la fièvre, » expirait entre les bras de son époux, qui s'étonnait de lui survivre. Au » sein de l'allégresse publique, sa mort fut un deuil national. De tou- » chantes marques de regrets se mêlèrent à la pompe de ses funérailles. » Douze cents bourgeois vêtus de noir accompagnèrent son cercueil, et » bien des larmes coulèrent lorsque la fille de Louis de Bourbon, l'an- » cienne abbesse de Jouarre, martyre de la piété conjugale, fut dépo- » sée dans la chapelle de la Circoncision où ses restes reposent encore » aujourd'hui. »

On ne lira pas sans intérêt le testament de la pieuse princesse, conservé dans le chartrier de Thouars, et que je dois à une précieuse communication de mon ami M. Paul Marchegay[1] :

Au nom de Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Amen.

Commme ainsy soit qu'à toute personne est ordonné de mourir, et qu'il n'y a rien plus incertain que le jour de la mort, et qu'il est expédient pour attendre ce jour-là avec plus de repos et contentement d'esprit, de disposer de bonne heure, et cependant que Dieu en donne le moyen, de sa maison, en faisant une déclaration de ce que l'on désire estre gardé et observé après sa mort, singulièrement en la conduite et gouvernement de ses enfants, et assignation des biens que Dieu donne, nous, Charlotte de Bourbon, par la grace de Dieu princesse d'Orange, estant en bon sens et entende-

1. C'est une copie de 1600.

ment quant à l'esprit et en bonne santé de disposition de corps, graces à Dieu, désirant, cependant que Dieu nous en donne le moïen, pourvoir à ce que nous pouvons, selon droit, disposer et ordonner affin que après nostre décès nostre intention puisse estre ensuivie et mise en exécution, et par mesme moïen soit ostée toute occasion de débats et dissensions, et ce d'aultant plus que par le contrat de mariage faict avec monseigneur le prince n'y est assez clairement pourveu, avons à ces fins déclaré et ordonné, déclarons et ordonnons en toutes les meilleures manières, voyes et formes que possible nous est de faire, pour notre dernière volonté et testament ce qui s'ensuit.

Premièrement je rends graces à Dieu mon père qui par sa grande miséricorde m'a illuminé en la congnoissance de sa saincte volonté, et m'a donné asseurement de mon salut et de la vie éternelle par les mérites infinis de Jésus-Christ son fils, vray Dieu et vray homme, mon seul saulveur et rédempteur, advocat et médiateur, de ce que me conduisant et fortiffiant par son Sainct-Esprit, il m'a retiré en son Esglise et en icelle faict la grasse de l'invoquer en esprit et vérité avecq les autres fidèles, ouïr sa parole et communiquer aux Saints Sacrements, en me confirmant de plus en plus en la congnoissance et asseurance de son amour envers moy et de mon élection à salut et vie éternelle, dont aussi protestant que mon désir et espérance certayne est de vivre et mourir en ceste foy. Sur cest appuy je recommande mon esprit ès mains de Dieu mon père, le priant n'avoir égard à la multitude de mes péchés, ains de me regarder en la face de son fils bien aymé Jésus-Christ, et en me les pardonnant par les mérites de sa mort, me revestir de sa justice pour en faveur de luy me recongnoistre son enfant bien-aimé et me recevoir en la jouissance de la vie et gloire qu'il a préparée à tous se esleus en son royaulme éternel. — Après j'ordonne et veuil que mon corps soit ensevely avecq toute modestie et honnesteté selon qu'il plaira à mon seigneur le prince en disposer pour attendre le jour bienheureux de la résurrection auquel je crois certainement que, par la puissance et grace de Jésus-Christ, il ressuscitera corps glorieux, incorruptible et immortel, pour avecq mon esprit remy avecq mon corps conjointement estre élevée au devant de Jésus-Christ et receue par dessus tous les cieux en la possession désirée de l'accomplissement du bien de gloire que j'attens en la compa-

gnie des justes avec les saints anges, lorsque Dieu sera toutes choses en nous comme en ses autres enfans par Jésus-Christ.

Touchant les enfans que Dieu m'a donnez et autres qu'il luy plaira me donner à l'advenir, mon désir et intention est qu'ils soient nourris, élevez et soigneusement endoctrinez en la congnoissance et crainte de Dieu, et en la foy de Jésus-Chriet nostre Saulveur; et comme c'est le principal et plus exccellent trésor que je leur sçauray demander à Dieu, ainsy je me confie entièrement que Mgr le Prince en portera le soing convenable, et y pourvoira selon le zèle que Dieu luy a donné à sa gloire et le devoir de père envers ses enfans. De quoy aussi je le prie très humblement et de tout mon cœur.

Et quant aux biens qu'il a pleu et plaira à Dieu me donner à l'advenir, meubles et immeubles, je vueil et ordonne qu'en premier lieu soit prinse d'iceux la somme de six cents florins pour une fois et donnée ès mains des diacres de l'Église Réformée en laquelle Dieu m'appellera, pour estre par eux distribuée aux pauvres membres de Jésus-Christ.

Item que d'iceux biens ma fille Loïse prenne par preciput dix mil francs, monnoie de France, en considération que mes autres filles qu'il a plu à Dieu me donner ont esté adventagées de mon vivant, chacune de certayne rente qui ont esté données, ordonnant et nommant en tout le reste de mes biens pour mes héritières légitimes mes cinq enfans, assavoir : Loyse, Elizabeth, Catherine, Flandrine et Brabantine[1], et celuy duquel j'espère que Dieu en bref me deslivrera, voulant que les dits biens soient départis entre mes dits six enfants égallement; et advenant que l'un d'eux mourust avant estre parvenu en aage pour disposer de sa part, et mesmes estant en aage sans avoir disposé et sans enfans, je vueil et ordonne que mes autres enfans succèdent en icelle égallement, suppliant au reste monseigneur le prince que ce qui se trouvera déclaré et disposé par moyen deux codicïles et mémoires contenant disposition de mes bagues et vaisselles, signées de ma main, soit

1. Sur les cinq filles de Charlotte de Bourbon voir les *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, par Aubéry Du Maurier, Paris, 1860 (p. 169-174), et les *Nouveaux récits*, p. 259. Élisabeth devint duchesse de Bouillon, et Charlotte-Brabantine, duchesse de la Trémoille.

observé et exécuté tout ainsi que sy chacun point et ordonnances des dits codicïles et mémoires estoit expressement inséré et couché par escript en cestuy mien testament et derniere vollonté, et que pour fournissement et accomplissement du contenu ès dits codicïles soit employé ce qui me sera deub des rentes qui m'ont esté assignées par monseigneur mon père et monsieur mon frère, ordonnant en outre que monseigneur le prince jouisse de tout ce qui m'appartient ou escherra, ou a mesdits enfants pour ayder à les entretenir honnestement, priant Monseigneur le prince en cas que le moyen ne fust suffisant de mon costé, vouloir pourveoir à ce qui sera besoing pour leur entretennement, et que de ce qu'il jouira appartenant auxdits enfans il y ait asseurance sur quelque sienne terre, et que venant à l'aage de quinze ans, sera à chacun d'eux délivrée sa part purement et librement, et advenant sa mort avant que les dictz enfans ayent atteint ledict aage, que le bien a eux appartenant soit incontinent mis à proffict à leur adventage le plus grand et le plus assuré que faire se pourra, suppliant très humblement monseigneur le prince ordonner avant sa mort gens propres et tels qu'il trouvera convenir affin d'y pourvoir, rappelant pour conclusion toutes autres ordonnances et dispositions précédentes, sy aulcuns s'y trouvoient, et me réservant la liberté d'adjouster, changer ou diminuer à ce que dessus, sy Dieu m'en donne le moïen et vollonté.

En tesmoignage et pour confirmation de tout ce que dessus, nous avons signé la présente de nostre propre main et cachetté du cachet de nos armoiries, ensemble prïé les témoings soubz nommez de le soubsigner.

Faict à Anvers, le dix-huitième jour de novembre 1581.

Charlotte de Bourbon[1].

Suivent les signatures de Jean Taffin, ministre; Mathias de Lobel (méd), Godefroy (échevin), Moutens, Jacob Van Wachtendouch.

A la pièce qui précède se rattachent naturellement deux lettres iné-

1. Les mêmes archives de Thouars conservent une copie du contrat de mariage de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, avec Charlotte de Bourbon, du 12 juin 1575.

dites[1], qui montrent sous un aspect touchant les rapports de la noble défunte avec les fils du grand martyr de la Saint-Barthélemy. Ces deux pièces sont également extraites des archives de Thouars, et nous les devons aussi à l'amitié de M. Paul Marchegay.

A messieurs de Chastillon et d'Andelot[2].

Heydelberg, 12 mars [1573].

Messieurs, pour estre affligée par la mesme cause qui a réduit vos affaires en telle extrémité comme elles sont, vous ne pouviez pas à qui mieux vous adresser qu'à moi pour ressentir vostre peine et vous y plaindre infiniment, n'en faisant point seullement comparaison à la mienne, mais estimant, selon qu'à la vérité l'on peult juger, ne vous en pouvoir advenir de plus grande. Mais jespère que les moyens qui vous sont cachés à cest heure pour en pouvoir sortir, ce bon Dieu vous les descouvrira lorsqu'il luy plaira vous en retirer. De ma part, si je puis quelque chose pour cest effet, je m'y emploiray de bien grande affection tant pour le mérite du faict que pour celle que j'ay toujours portée à feu monsieur l'admiral vostre père, dont le zèle et piété qu'un chacun a recongneu en luy me fait honorer la mémoire.

Incontinent donc que j'ay receu vos lettres et celles que vous escriviez à monsieur l'Électeur, j'ay esté les luy présenter[3], lequel m'a faict congnoistre les avoir bien agréables et vouloir embrasser l'affaire dont lui faistes requeste avec une singulière affection... tant pour madame l'admiralle que pour vostre regard, telle que vous la pouvez désirer, ce que je ne fauldray de luy ramentevoir, si je congnois qu'il en soit besoing, comme aussy madame l'electrice m'a faict entendre estre en pareille volonté, en sorte que vous ne pouviez choisir un meilleur et plus favorable recours que celui de Leurs Excellences, qui sçavent peser les causes selon la

1. J'en ai cité un fragment dans les *Nouveaux Récits*, p. 238, 241.

2. Original déchiré sans suscription. Chartrier de Thouars.

3. Évadée depuis un an du cloître de Jouarre, Charlotte de Bourbon avait trouvé un asile à la Cour de l'électeur palatin Frédéric III, au château d'Heydelberg. C'est là qu'elle fit la connaissance de Guillaume d'Orange.

droitture et équité, et ont tousjours les mains ouvertes pour donner ayde aux affligés.

Je prie Dieu, messieurs, de vous oster de ce nombre, et bientost vous remettre en tel heur, bien et félicité que vouldroit voir celle de qui vous recevrez les affectionnées recommandations à vos bonnes graces et la tiendrez pour

Vostre affectionnée et meilleure amye

CHARLOTTE DE BOURBON.

A Heydelberg ce 12[e] mars [1573].

A Mademoiselle de Bourbon[1]

Basle, 1[er] juin 1573.

Madamoiselle, nostre ingratitude serait la plus extrême qui fust onc, si nous ne sentions à bon escient combien nous sommes obligés à reconnoistre par tous très humbles services, quand Dieu nous en donnera les moyens, le très grand bien et faveur que nous recevons de vous, Madamoiselle, qui estes émue et incitée à nous bien faire par la seule inclination naturelle d'une grande et vertueuse princesse, de laquelle vous estes partout merveilleusement recommandée. A ceste cause, Madamoiselle, après vous avoir très humblement remercié du très grand bien et plaisir qu'avons promptement receu par vostre moyen, des sainctes consolations et vertueux enseignements qu'il vous a pleu nous adresser par vos lettres, avec les offres tant honnestes et amyables accompagnées d'une vive démonstration de la charité chrestienne que pouvons espérer et attendre de vous, nous vous supplions très humblement, Madamoiselle, nous faire cest honneur de croire que mettrons si bonne peine et diligence, avec la grace de Dieu, à suivre le droit chemin de vertu et vraye pieté, que toutes les contrariétés et grandes difficultés qui se présentent à nous en ce bas aage ne pourront nous en fermer le passage. Que si nostre bon Dieu prenant compassion de nostre calamité, comme avons bonne espérance qu'avec le temps il fera, nous relève de cette oppression très dure, et qu'ayons moyen

1. Sur le séjour des fils de Coligny à Bâle, voir le *Bull.*, t. 1, p. 370-373.

de vous faire très humble service, nous osons bien vous promettre, Madamoiselle, que jamais n'aurez serviteur plus humble ni plus affectionné pour recevoir et obéir à tous vos commandemens, quand il vous plaira les nous faire entendre, et sur ceste asseurance... nous supplions l'Éternel nostre bon Dieu qu'il luy plaise vous maintenir très longuement, Madamoiselle, en très bonne santé et heureuse vie pour servir à sa gloire et à la consolation et soulagement des pauvres affligés.

CHASTILLON, ANDELOT.

De Basle ce 1er juin 1573.

VOYAGE D'ANTOINE COURT EN SUISSE

DANS L'ÉTÉ DE 1746.

LETTRES DE RECOMMANDATION EN SA FAVEUR

On ne lira pas, croyons-nous, sans intérêt, les lettres suivantes qui se trouvent dans les Papiers Court (nº 9, p. 289-300). Elles ont été écrites, à la fin de mai 1746, par des pasteurs ou professeurs de Genève et de Lausanne, amis des protestants français, pour recommander Antoine Court à leurs collègues ou aux magistrats de la Suisse allemande. Celui-ci, par un article secret du synode national de Lédignan (août 1744), avait été nommé député ou agent général des églises sous la croix auprès des puissances protestantes; et comme ces églises se trouvaient dans une situation exceptionnellement douloureuse, les comités des bords du Léman jugèrent bon de faire exposer de vive voix leur détresse et leurs besoins par un homme qui les connaissait parfaitement et dont la vie était depuis un tiers de siècle vouée à leur relèvement.

On verra dans ces lettres la haute estime en laquelle les amis de Lausanne et de Genève tenaient Antoine Court, et aussi l'empressement qu'ils mettaient dans les circonstances critiques à procurer de généreux protecteurs et des ressources de tout genre à leurs frères persécutés.

A. PICHERAL-DARDIER.

I

Lettre de M. le Professeur Lullin, de Genève à S. E. Mgr l'Advoyer Steiguer, à Berne.

Genève, 28e may 1746.

Monseigneur,

Qu'il me soit permis de profiter du voyage de M. Court pour renouveler à V. E. mes devoirs respectueux et pour la remercier humblement de la réponse dont elle m'honora il y a quelques mois au sujet des Confesseurs de notre Sainte Religion sur les galères. Leur nombre augmente de plus en plus par les condamnations fréquentes que prononcent les Intendans et les Parlemens, en particulier celui de Grenoble. Par conséquent l'affliction et les besoins augmentent aussi, et les troupeaux sous la croix éprouvent au milieu de l'accroissement de leur bercail que le sang des martyrs est la semence de l'Églyse.

L'État de ces pauvres fidelles est dans une telle position que nous avons cru, de même que MM. nos très Honorés Collègues de Lausanne, Mgr, que les choses devoient être représentées aux puissans et généreux bienfaiteurs de nos frères. V. E. qui par sa protection retrace si glorieusement les bontés que leur accorda toujours feu M. l'Advoyer Steiguer, tient le premier rang parmi les apuis que Dieu leur suscite.

Personne ne pouvoit l'informer plus amplement de la situation présente des Églises que ce digne serviteur de Christ qui leur a rendu de si importans services comme leur pasteur, et qui leur député aujourd'hui, ne cesse de travailler pour elles. Qu'il plaise à V. E. de l'honorer de ses bontés et de ses conseils.

Que ne peut-on point se promettre, moyennant la grâce de Dieu, de son voyage, s'il est dirigé par des lumières si supérieures et par cette habile main qui fait le secours et la consolation universelle des misérables? M. Court pouvoit suivre à la collecte particulière pour les galériens que V. E. se proposoit; MM. de Zurich, par les soins de S. E. Escher, nous ont fait déjà parvenir quelque chose qui

a été aussitôt remis à Marseille. Seroit-ce trop se flatter, Mgr, que d'espérer que les cantons protestans auront la charité, à la prochaine Diète, de prendre, comme ils l'ont fait en plusieurs rencontres, cet objet en considération?

Je demande à V. E. d'en agréer la prière que je lui adresse par ordre et de la part de mes collègues. Ils sont pénétrés pour vous, Mgr, des sentimens les plus respectueux, et j'ose bien dire que rien n'égale ceux avec lesquels je suis,

Mgr, de V. E. Votre, etc.

Nous nous en remettons aux très humbles représentations de M. Court sur tous les autres articles.

II

Lettre de M. Sarasin l'aîné, pasteur à Genève, à M. Schneider, pasteur de l'Église Française de Zurich.

Genève, le 27e May 1746.

M. et Très Honoré Frère,

J'eus l'honneur de vous écrire il y a quelques jours au sujet de M. Blachon, pour tâcher sinon de le justifier entièrement auprès de vous, du moins de l'excuser en partie sur l'oubli dont vous vous plaigniés, et j'espère que ma lettre vous sera parvenue. Je vous marquois en même tems, M. et Très Honoré Frère, que comme vous n'étiés pas exactement informés de l'état des églises sous la croix, information qu'il est cependant important que vous ayés, une personne de confiance se disposoit à faire un voyage à Zurich pour vous mettre au fait sur cette matière, de même que quelques autres respectables amis de votre ville.

Cette personne qui vous rendra la présente lettre est M. Court résidant à Lausanne, minitre du Saint-Ev. et très respectable par ses lumières, par son zèle pour notre Sainte religion, et par les grands et importans services qu'il a rendus et qu'il rend actuellement aux églises sous la croix auquelles il est dévoué avec une affection, une application, une prudence et une ardeur digne de tous les éloges.

Rien n'est au-dessus des travaux que ce digne pasteur a suportés même au péril de sa vie pour ces églises désolées, auxquelles il consacre aujourd'hui des soins infiniment utiles; et je suis persuadé que quand il aura l'avantage d'être connu de vous personnellement, vous en aurés la même idée que moi, et que vous regarderés comme un tems bien employé les conversations que vous aurés avec lui, par les choses curieuses et intéressantes qu'il vous apprendra sur le sujet en question. Je vous prie, Monsieur et Très Honoré Frère, de lui être favorable et de l'aider de vos conseils et de votre crédit, soit auprès de S. E. Mgr le Bourgmestre Escher, soit auprès des autres personnes que vous croirés qu'il doit voir pour réussir dans ce qu'il aura à vous proposer pour l'avantage de nos frères. Le canton de Zurich tient le premier rang entre les cantons protestans de la Suisse, et les illustres magistrats qui gouvernent cette florissante république ont toujours fait paroitre un si grand zèle pour notre Sainte Religion, et se sont en tous tems si fort intéressés à la consolation des fidèles persécutés, que je ne doute point que notre très cher et respectable frère M. Court ne remporte de son voyage toute la satisfaction à laquelle il s'attend. Agréés, Monsieur et Très Honoré Frère, que je saisisse avec empressement cette nouvelle occasion de vous marquer avec quel respect et quelle considération je suis,

Monsieur et Très Honoré Frère,

Votre etc.

III

Lettre de M. le Professeur Lullin à M. Zilli, pasteur de l'Église Française à St-Gall.

De Genève 30e may 1746.

Monsieur et Très Honoré Frère,

Le voyage de M. le Ministre Court m'offre une occasion si naturelle de vous présenter cet excellent serviteur de Dieu et de vous marquer les sentimens que je conserverai toujours à votre égard, que je ne saurais la laisser échapper. Le séjour que vous avés fait

parmi nous nous a laissé un tel souvenir de votre piété et de vos talens, que les impressions en sont ineffaçables. Je rends grâces à Dieu notre père des succès avec lesquels vous vous employés par sa bénédiction au service de son Église. Il nous est honorable et bien doux d'avoir un collègue tel que vous, et j'espère, Monsieur et Très Honoré Frère, que vous agréerez mes vœux de même que l'inviolable considération que je vous ai vouée. Comme vous êtes consacré au bien de l'Église Française, M. Court qui pendant de longues années a servi avec tant de fruit celles qui sont sous la croix et qui est aujourd'hui leur Député, trouvera, je m'assure, près de vous, Monsieur mon Très Honoré Frère, l'accueil et les bons offices que nous pouvons espérer. Il aura le plaisir de vous informer de l'œuvre magnifique et surprenante de Dieu en faveur de nos frères. Ces Églises que le Papisme avait cru ensevelir sous la ruine de leurs temples sont sorties nombreuses et florissantes de leurs masures. Elles ont des Pasteurs, des Consistoires, des Synodes, des Assemblées de plusieurs milliers de personnes. On les persécute, on envoye au supplice les serviteurs de Dieu, on condamne les laïques aux galères, on enlève les enfans, on renferme les femmes dans des monastères, on ruine les familles par de désolantes amendes, et néanmoins la foi, le zèle, la constance dans la profession de la vérité sont inébranlables. Les détails édifians que notre digne frère vous donnera là-dessus sont sans nombre. Vous y retrouverés, Monsieur, l'ardeur évangélique des premiers tems du Christianisme. Telle est la suite des soins et des travaux des fidelles, et je dois ajouter de la charité que les bonnes âmes ont témoignée constamment. Votre Église, Monsieur et Très Honoré Frère, y a concouru toutes les fois qu'on s'est adressé à elle, notamment en 1730 et en 1734; ce qui nous donne lieu d'espérer que les fidelles persécutés trouveront des dispositions aussi avantageuses à présent en leur faveur. Agréés que pour le surplus je m'en remette à M. Court dont le voyage et les soins doivent faire aussi peu de bruit qu'il sera possible. Je ne cesserai jamais mes prières ferventes à notre commun et divin Maître pour votre conservation et pour celle de tout ce qui vous intéresse. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur et Très Honoré Frère,

Votre, etc.

IV

Lettre de M. J. H. de Waldkirch, pasteur à Genève, à M. J. H. Peyer, ministre de l'Église française de Schaffouse.

De Genève 27 may 1746.

Monsieur mon Très Honoré Père,

J'espère que vous aurés reçu la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire dernièrement, et je me flatte toujours qu'avec le retour des chaleurs, votre santé qui avait été si fort altérée pendant cet hyver, se sera fortifiée de plus en plus. J'ai l'honneur de vous écrire à présent pour vous demander le secours de vos bons offices en faveur de M. Court qui doit partir dans peu de jours pour Schaffouse. Il les mérite et par son caractère et par ses pieux travaux, et par le motif qui lui fait entreprendre ce voyage. Il a prêché longtems à nos frères qui sont en France; et ayant été obligé de se retirer depuis plusieurs années dans le pays de Vaud, où par la permission de L. L. E. E. il a continué de faire toutes les fonctions d'un ministre de Jésus-Christ, il s'est attiré l'estime et la considération de toutes les personnes qui le connoissent, soit ici, soit à Lausanne, où il fait son séjour ordinaire. Il n'a cessé depuis lors de travailler pour les réformés de France, auxquels il s'étoit d'abord dévoué, leur a rendu des services très essentiels. C'est dans le même dessein qu'il va faire actuellement un voyage de vos côtés; et dès que j'en ai été informé, je n'ai pas douté que travaillant pour une si bonne cause, vous ne fussiés tout disposé à vous intéresser en sa faveur. La manière dont vous m'avés quelquefois écrit sur ce sujet, m'a suffisamment apris combien vous prenés de part à ce qui regarde nos pauvres frères; et que tout ce qui pouvoit leur être utile, devenoit par cela même très intéressant pour vous. A la vérité j'ai craint d'abord que l'état de faiblesse où vous êtes encore ne vous permit pas de rendre à M. Court les bons offices qu'il auroit reçu de vous sans cela. J'ai cru pourtant que votre santé se fortifiant peu à peu, je devois vous faire part de son voyage et vous prier de le recommander soit à M. le Professeur Huster, soit à M. votre suffragant,

soit aux autres personnes qui peuvent lui être utiles dans le dessein qu'il se propose. Pardonnés moi, s'il vous plaît, M. mon Très Honoré Père, de la peine que je vous donne. Je joindrai cette obligation à tant d'autres que je vous ai. Je fais mille vœux au ciel pour votre conservation. En vous demandant toujours le secours de vos prières, j'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement,

Monsieur mon Très Honoré Parrain,

Votre, etc.

V

Copie de la lettre de M. le Professeur Polier à S. E. M. Steiguer, à Berne.

Lausanne, 31 may 1746.

Monseigneur,

V. E. fut, je pense, informée bientôt après le retour de M. le Ministre Court de son voyage de France, sur la fin de 1744, que les églises sous la croix assemblées en Synode national, l'avoient nommé leur agent dans les états protestans et l'avoient chargé de la commission de veiller à leurs intérêts et de solliciter ou d'agir en leur nom dans toutes les occasions où les besoins de ces églises pourroient requérir le secours de leurs frères du dehors, ou des puissances de même religion; V. E. fut encore consultée sur le tems le plus propre à exécuter cette commission dans les cantons protestans, et sur le dessein qu'avoit alors ledit agent de faire un tour dans la Suisse Allemande pour se faire connoître aux seigneurs et particuliers qu'il pourroit découvrir être favorables aux Églises, pour les informer de l'état où il les avoit laissées et de leurs besoins, pour établir quelque correspondance utile, relative à sa commission. Mais V. E. ayant jugé qu'il n'étoit pas convenable de faire ce voyage si tot après celui de France, qui n'avoit que trop éclatté, et que la saison de l'hyver où les affaires publiques s'étoient multipliées n'étoit pas propre à ce dessein, l'on se conforma à un avis si prudent et l'on attendit à l'exécuter qu'il se présentât des conjonctures

plus favorables ou plus pressantes. Dès lors l'état des Églises a beaucoup changé ; si d'un côté l'on a gagné du terrain dans plusieurs provinces par le nombre des fidelles qui s'y sont manifestés à la faveur de la tranquillité dont on y jouit par rapport à la Religion, et par le nombre d'ouvriers qui se sont offerts pour la moisson du Seigneur ; d'un autre l'on a éprouvé dans plusieurs endroits d'aussi rudes persécutions qu'on en ait jamais ressenties, qui ont mis les Religionnaires de ces pays-là à deux doigts de leur ruine et de leur extinction totale. Ces différens objets ont été mis devant les yeux des amis, bienfaiteurs et protecteurs de ces églises, par des lettres écrites en divers endroits, pour obtenir des secours qui répondissent à ces différens besoins, et l'on a recueilli des réponses reçues qu'il étoit tout à fait important que ces amis et bienfaiteurs fussent bien informés de l'état des choses et du détail de ces besoins par des personnes qui les connussent à fond, et qui pussent répondre à toutes les questions et objections que l'on pourroit faire sur ce sujet, telle qu'est M. le Ministre Court. C'est ce qui l'a déterminé par l'avis de ses constituans et assistans à entreprendre sans plus de renvoi le voyage de Suisse cy-devant projetté, et il a cru après mûre réflexion et consultation que le tems le plus propre à le faire réussir étoit celui qui précédoit immédiatement les Diètes des cantons protestans, où les affaires de la Religion, tant du dehors que du dedans, devoient être portées. Les amis de Genève en particulier qui sont chargés de ces affaires, lui ont fait connoitre plus d'une fois que le voyage devenoit tous les jours plus nécessaire, en sorte qu'il n'a pu qu'acquiescer à leurs représentations. Mais convaincu, comme il l'est, aussi bien que les amis d'ici avec qui il en a conféré, du zèle de V. E. pour la Religion, de l'intérêt qu'elle prend aux Églises de France qui en font profession, de l'étendue de ses lumières dans tout ce qui y a du raport, et de l'efficace de sa protection et de ses recommandations pour parvenir au but qu'on se propose, il part d'ici dans la ferme résolution de s'adresser d'abord à V. E. et s'il en peut obtenir une audience favorable, de lui exposer sa commission et ses instructions, de la consulter sur tout ce qu'il y a d'essentiel et de ne rien faire que par ses sages directions. Comme c'est par ce seul moyen qu'il peut espérer de réussir dans sa commission, c'est aussi, Mgr, avec la plus parfaite confiance et le plus profond respect, que les personnes d'ici instruites de l'état de ces

églises prennent avec moi la liberté de recommander à votre puissante protection et bienveillance leur agent ou député, que V. E. connoît déjà être très recommandable par son mérite personnel, par son zèle toujours actif pour la religion et par les grands services qu'il a rendus aux églises; mais qui l'est spécialement par la confiance qu'elles lui ont témoignée en remettant leurs intérêts entre ses mains. M. le Major de Montrond en particulier qui entre dans cette affaire avec une affection sans égale, et qui prend une part si intime au dessein et au succès de ce voyage, a l'honneur d'assurer V. E. de ses sentimens les plus respectueux. Je la suplie d'agréer aussi les assurances les plus sincères du parfait dévouement avec lequel je fais gloire d'être,

Monseigneur,

De V. E.

Votre, etc.

Nous sommes heureux de pouvoir compléter les documents qui précèdent par les deux pièces suivantes, se rapportant au même sujet, et qui viennent de nous tomber sous la main, en compulsant le n° 5 des Papiers Court. On y verra les recommandations particulières que les amis de Genève et de Lausanne firent à Ant. Court, à la veille de son voyage, et le discours que celui-ci avait préparé pour être débité au principal magistrat de Berne, M. Im-Hoff. Cette dernière pièce est de l'écriture de Court.

A. Picheral-Dardier.

Instructions pour servir à la conduite du Ministre Court dans son voyage dans les cantons évangéliques.

1° Ce voyage doit se faire avec toute la circonspection et la réserve imaginables, pour ne point en rendre le but trop public.

2° Il ira premièrement à Berne, et de là à Zurich, Schaffouse, Winterthour et St-Gall, et si l'on juge à propos, il se rendra à la Diette.

3° Il s'attachera dans toutes ces capitales à s'informer des seigneurs du gouvernement qui paroitront prendre le plus d'intérêt aux affaires de la religion en France, pour les informer de ce qui regarde les églises sous la croix.

4° Il s'attachera dans tous ces endroits, soit par un mémoire ou par ses informations, à faire connaître tout ce que les divers cantons ou républiques évangéliques ont accordé précédemment pour le soutien de la religion en France et pour le soulagement des galériens et des prisonniers de l'un et de l'autre sexe pour cause de religion. Et il travaillera à obtenir de leur piété et de leur charité le rétablissement de ces subsides, vû les besoins plus pressans qu'autrefois et comme faisant le principal objet de sa députation.

5° S'il peut en obtenir, il chargera quelques personnes de solliciter et de recevoir ceux qui auront été promis, et il fera parvenir aux personnes déjà préposées ceux qui lui auront été livrés.

6° Il donnera tous ses soins pour que par la permission du gouvernement, il y aye dans chaque capitale, ou quelques personnes préposées, ou quelque comité secret établi, à qui l'on puisse s'adresser pour une correspondance, pour les informer de tout ce qui se passe en France, par rapport à la religion et recevoir en conséquence leurs avis suivant les occurences.

7° Il est d'une indispensable nécessité qu'il fasse bien connoitre dans ses informations verbales, l'impossibilité que le ministère sous la croix puisse se soutenir, ni être fourni d'un nombre suffisant de bons sujets, éclairés et instruits de tout ce que doivent savoir de tels ministres, pour conduire avec sagesse, prudence et édification, ces églises opprimées, si elles n'ont les moyens nécessaires de leur faire faire leurs études dans les pays étrangers, n'en ayant aucun de le pouvoir en France, et combien il importe que ces ministres puissent recevoir leur ordination dans les pays étrangers.

Dicours à M. le Banderet Im-Hoff.

Monsieur,

Je viens auprès de V. G. pour la prier très humblement d'avoir la charité de concourir à l'heureux succès d'une commission dont j'ai été chargé par les églises de France qui gémissent sous la croix, auprès de LL. EE. des louables cantons évangéliques. Ces bénignes et charitables Puissances se sont toujours vivement intéressées pour le bien de ces pauvres églises, et depuis la bienheureuse Réformation

il n'est point de tems qu'elles ne les ayent honorées des marques de leur bienveillance et qu'elles ne leur ayent donné des preuves sensibles de communion fraternelle qu'elles ont entretenue avec elles.

Au tems de la bienheureuse Réformation les louables cantons évangéliques et surtout LL. EE. du canton de Berne entretinrent à leurs dépens plusieurs étudians françois qui étant dans la suite consacrés entroient dans le royaume et y établissoient et desservoient plusieurs églises, comme en fait foi l'histoire de ce tems là. L. E. employèrent aussi en diverses occasions leurs puissantes intercessions, ou pour procurer du soulagement à ces églises, ou pour obtenir la liberté de ceux qui souffroient au milieu d'elles pour cause de la religion. Quelle charité leurs E. ne mirent-elles pas en œuvre au temps de la Révocation de l'Édit de Nantes, avec quel tendre empressement ne recueillirent-elles pas dans leurs florissants États tant de milliers de malheureux qu'une persécution qui n'en eut peut-être jamais sa semblable, exiloit loin de leur patrie. C'est par la même charité qui a toujours animé LL. EE. qu'en 1728 elles accordèrent quelque subside soit pour l'entretien de jeunes gens qui se consacroient au service des églises sous la croix, soit pour fournir des livres de piété, comme bibles, testaments, catéchismes, pseaumes, sermons pour l'instruction et la consolation des fidèles persécutés restés en France, soit pour le soulagement des prisonniers et des galériens qui souffrent pour cause de religion. Ces charitables subsides furent continués jusqu'en 1735; mais dès lors ils cessèrent, sans que jusques ici on en ait su la véritable cause, et ils cessèrent dans un tems où les églises en auroient eu le plus besoin. Ces besoins mêmes se sont dès lors extrêmement multipliés comme V. G. pourra s'en assurer si Elle daigne jeter les yeux sur le Mémoire que je prens la liberté de lui remettre au nom et de la part des églises sous la croix.

Je la prie très humblement de prendre dans la plus grande considération les articles qui y sont contenus; et comme Elle est députée à la Diette de la part de LL. EE. des louables cantons du corps helvétique, de vouloir les apuyer de sa puissante recommandation auprès des représentans des cantons évangéliques, afin qu'étant par eux pris en considération ils veuillent bien résoudre en conséquence les choses que leur piété, leur charité et la communion fraternelle qu'ils ont toujours entretenue avec les églises de France, leur sug-

gérera pour le bien et le soulagement de ces pauvres églises, qui ne cessent de se répandre en vœux en faveur de ces louables cantons évangéliques, leurs charitables et puissants bienfaiteurs, en faveur de LL. EE. et qui ne cesseront d'en répandre en faveur de V. G.

BIBLIOGRAPHIE

CORRESPONDANCE DES DEUX FRÈRES LABORDE

FORÇATS DU MAS-D'AZIL AU BAGNE DE TOULON

Broch. in-8° de 111 pages.

Nous avons une double dette de reconnaissance à acquitter envers M. le pasteur O. de Grenier-Fajal. Il nous a donné presque simultanément le *Synode de Réalmont en* 1606, qui fournit d'intéressants détails sur les Églises de cette région et leur vie intérieure, dans les premières années du XVIIe siècle, et la *Correspondance* inédite des deux frères Laborde, forçats du Mas-d'Azil, dont les noms déjà cités dans divers recueils, se présentent désormais à nous avec un cortège de touchants souvenirs tirés de leurs lettres qui ne dépareraient pas le Journal des Galères publié dans le *Bulletin* (t. XVI et XVII).

Dans la nuit du 2 au 3 novembre 1748, une assemblée religieuse présidée par Pierre Cortez, neveu de l'apôtre du Désert, se réunit en un lieu appelé le *Clot del Bouix*, aux environs du Mas-D'Azil. Elle ne put échapper à l'attention des consuls de cette ville qui joignirent leurs procès-verbaux à ceux de Sabarat. Le 16 novembre 1748, le sieur Siret, subdélégué de Foix, fit subir un interrogatoire à Pierre-Paul Mercier, Paul Laborde, Etienne Laborde, et François Fargues, qui furent conduits dans les prisons de Foix, puis à celles

de Perpignan, et condamnés, le 24 mars suivant, aux galères perpétuelles pour avoir assisté, de leur propre aveu, à une assemblée illicite, en même temps qu'une lourde amende (9126 livres) était imposée aux nouveaux convertis des communes intéressées.

C'est à Marseille que commence la captivité des deux frères, l'un serrurier, l'autre perruquier de son état, qui laissent femme et enfants au Mas-d'Azil, et tiennent alternativement la plume dans une correspondance des plus touchantes; on en jugera par les extraits suivants dont on modifie seulement l'orthographe pour en faciliter la lecture :

Ma très chère femme, l'impatience dans laquelle je suis de recevoir une lettre de votre part et signée de votre main, fait que je n'ai pas plus différé à vous écrire celle-cy. Oui, ma chère, vous êtes si gravée dans mon cœur qu'il n'y a que la mort qui puisse l'effacer. Il ne se passe pas un moment que vous ne soyez présente à mon esprit, et la triste situation ou mon cœur se trouve, m'assure qu'il ne sera jamais plus tranquille que je n'aye le plaisir de vous embrasser et d'être auprès de vous, persuadé que vous vous conformerez à mes sentiments. Quelle joye de rejoindre celle qui fait la moitié de moy-même ! Dieu veille que les vœux et les prières que je lui adresse montent jusques à son trône de grâce. Prions tous cet être suprême qu'il bénisse toutes les personnes qui s'intéressent à nous et leur fasse la grâces de réussir dans leurs entreprises...

Vostre fidèle mary,

P. Laborde.

De Marseille, les prisonniers sont transférés à Toulon où leur foi, leur pieuse résignation grandit avec l'épreuve d'une captivité prolongée :

Ma très chère femme, depuis ma dernière que j'eus l'honneur de vous écrire mon cœur a été extrêmement affligé et mes yeux ont été une fontaine de larmes au sujet d'une maladie que mon frère a faite qu'il se croyait à la fin de ses jours. Mais Dieu qui nous envoye les maladies lui a fait la grâce de lui redonner la santé, quoiqu'il l'a de temps en temps variable, car depuis que nous sommes dans cet hopital il n'a joui que de trois mois de santé... Mais en quel état que nous soyons nous devons nous soumettre à la volonté de Dieu et nous remettre entre ses mains. C'est un père charitable en qui nous devons chercher notre consolation. Il agrée que nous lui parlions par nos prières... Les afflictions sont pour

les fidèles des sources inépuisables de contentement et de joye. Baisons celles qu'il plaira à la divine Providence d'employer pour notre correction et adorons en les sécrets même dans ses plus rudes châtiments.

Il faudrait citer en entier la lettre écrite par Paul Laborde à son neveu, pour lui recommander la fidélité au culte qui conduit aux galères ses plus pieux adhérents.

Prenez garde qu'il n'y ait aucune considération qui vous fasse manquer ce devoir, car se serait un grand désordre si l'intérêt du salut n'allait devant tout autre. Que les intérêts ou les plaisirs de la terre ne vous fassent pas oublier ceux du ciel. Attachez-vous à ce culte, mon cher neveu, et vous trouverez qu'il vous rendra un meilleur office que celui que les bergers reçurent de l'Étoile qui les guida à Bethléem, car elle les mena seulement à Jésus-Christ dans son abaissement, et ce culte vous conduira à lui dans sa gloire. Ne vous en éloignez jamais, quoiqu'il arrive, et quelques rudes persécutions qu'il vous faille souffrir, ne vous rebutez point; tenez plus tost a grand honneur de porter la croix après votre sauveur. C'est par ce chemin que tous les martyrs sont entrés dans la gloire céleste...

Plus heureux que d'autres captifs qui ne recouvrèrent jamais la liberté, Paul et Etienne Laborde virent se lever des jours meilleurs. Voici en quels termes Etienne annonçait cette nouvelle a un de ses amis de Nîmes :

Toulon 5 novembre 1755.

C'est avec un grand plaisir que je viens par ces lignes vous faire part de la grâce signalée que le bon Dieu vient de nous accorder à mon frère, à M. Mercier et à moy. Aujourd'hui M. l'intendant nous a fait ôter nos chaines, par l'ordre de la cour; il nous a fait mettre en liberté. Il nous tarde à tous les trois, cher ami, de vous aller embrasser et votre chère épouse, et mon fils ; en attendant, nous vous prions de vous joindre avec nous pour rendre des actions de grâce à cet être suprême afin qu'il nous accorde son secours puissant. *Notre liberté nous coûte* 1000 *écus, ce qui fait* 1000 *livres pour chacun.* Nous espérons que la sainte Providence nous fera trouver de bonnes âmes, afin que mon frère et moi puissions faire honneur à l'engagement que nous avons donné. Et comme nous sommes entièrement dépourvus d'argent, et qu'il nous faut quitter cette ville avec nos habits de forçats, oserions-nous vous prier de parler aux

personnes qu'il convient, afin qu'on exerce en notre faveur ce que vous sentez, vu notre situation. Je ne vous en dis pas davantage, dans l'espérance que Dieu nous fera la grâce de vous aller embrasser dans sept ou huit jours.

Les deux frères Laborde et Pierre Mercier revirent donc le Mas-d'Azil, et la famille dont ils avaient été séparés pendant une captivité de près de sept ans. On ignore la date de leur mort; mais, grâce à la publication de M. O. de Grenier, qui peut lui-même réclamer un ancêtre, et des plus vénérables, Isaac Grenier de Lastermes, parmi les galériens de cette époque, leur souvenir revivra dans le pays natal comme un titre d'honneur pour ceux qui portent leur nom, ou qui se rattachent, de près ou de loin, à la descendance de ces nobles forçats.

J. B.

N.-B. Nous avons annoncé (p. 40) le premier numéro d'un recueil plein d'intérêt, le *Bulletin de la Commission pour l'histoire des Églises Wallonnes*. La 2e livraison contient un article fort important de M. le pasteur Gagnebin, et qui sera partout consulté avec fruit. C'est la *liste des pasteurs de France réfugiés en Hollande*. « La révocation de l'Édit de Nantes, dit notre savant ami, a été le signal de l'effroyable persécution exercée contre les protestants de France sur toute l'étendue du royaume, et qui a contraint plus de cent mille familles a chercher un refuge dans des pays plus hospitaliers. Mais déjà bien des années avant cette persécution générale, on peut dire dès la mort de Henri IV (14 mai 1610) des persécutions particulières furent dirigées soit contre certaines églises, soit contre certains personnages dont l'influence religieuse empêchait l'action des prêtres et qui durent s'enfuir pour échapper à la malveillance de ces derniers. A la suite de ces persécutions locales, on vit, pendant tout le cours du XVIIe siècle, arriver en Hollande un nombre relativement considérable de protestants de toutes les classes de la société, parmi lesquels se trouvaient de nombreux pasteurs, dont nous donnons ici la liste dès le milieu du siècle; liste que nous divisons en deux groupes; le premier contenant les pasteurs réfugiés de 1645 à 1684; le second de 1685 à la fin du siècle. »

Une mention exceptionnelle est due au premier Rapport de la

« Huguenot Society » d'Amérique qui nous offre un remarquable discours de M. Henry Baird sur *quelques traits du caractère huguenot*, et des allocutions pleines d'intérêt sur les réfugiés de New-York et de la Caroline du Sud. Nous regrettons vivement de ne pouvoir en donner ici des extraits qui trouveront place dans un prochain numéro du *Bulletin*.

VARIA

CLAUDINE DENOSSE

On a publié (*Bull.*, t. XXX, p. 161) une lettre de Catherine del Piano, seconde femme de Th. de Bèze, sur sa mort. Que ne donnerait-on pas pour retrouver une lettre de Claudine Denosse, la compagne de sa jeunesse et de son volontaire exil à Genève? Les deux distiques suivants sont empruntés à un rarissime volume qui nous a déjà fourni l'*ode de M. de Chandieu sur les misères des Eglises françaises* (*Bull.* de février dernier, p. 77).

In obitum Honestissimæ
fœminæ Claudiæ Denossiæ uxoris
Clariss. Viri Th. Bezæ.

Hic magni jacet heu! Conjunx lectissima Bezæ,
Conjunx quæ tanto conjuge digna fuit.
Sunt lacrymæ testes, sunt et pia vota mariti
Qui frustra absentem nocte dieque vocat.
Sed si forte cupis cognoscere plura, viator,
Urbs omnis tali funere mœsta gemit.

Sur la mort de très honnête dame
Claudine Denosse,
épouse de Th. de Bèze.

Ici repose l'épouse chérie de Th. de Bèze, si digne d'un tel époux. J'en atteste les larmes et les vœux touchants de celui qui vainement

appelle, le jour comme la nuit, sa compagne absente. Mais si tu désires, ô voyageur, en savoir plus long, la ville tout entière en deuil gémit d'une telle perte.

Aliud

Cur nulla uxori posuit monumenta sepultæ
Qui victura aliis Beza sepulcra dicat ?
Sœpe tua hoc pietas conata est, Beza ; sed illam
Impediunt lacrymæ perpetuusque dolor.
Sic patriæ cecidere manus quum pingere quondam
Tentaret casus Dedalus Icarios.

Même sujet.

Pourquoi Bèze n'a-t-il élevé aucun monument à son épouse défunte, lui qui en a dédié d'immortels à tant d'autres ? Plus d'une fois, Bèze, tu l'as essayé dans un élan de piété conjugale, que tes larmes et ta perpétuelle douleur ont rendu impuissant ! Ainsi retombèrent à plusieurs reprises les mains paternelles, lorsque Dédale tenta jadis de représenter la chute d'Icare.

UN SERMON DE PAUL RABAUT

Ce numéro du *Bulletin* ne fera sans doute que précéder de bien peu la publication des *Lettres de Paul Rabaut à Antoine Court*, 2 volumes in-8° que nous avons déjà plusieurs fois annoncés, et auxquels une table analytique des personnes et des lieux nommés dans la correspondance donnera un nouveau prix. Il semble superflu de recommander un tel recueil à la veille de la Fête de la Réformation. Entr'autres pièces intéressantes réunies dans l'appendice, on trouvera un sermon de Paul Rabaut : « *La soif spirituelle* », prêché au Désert le vendredi 31 août 1753. On reproduit ici la péroraison de ce touchant morceau qui justifie, à bien des égards, l'*Ode à M. Paul*, insérée dans le *Bulletin*, t. XXV, p. 477.

« Que ne puis-je, mes chers frères, vous dévoiler vous-mêmes à vous-mêmes! Que ne puis-je vous faire connaitre toute la misère d'une âme qui s'est éloignée de Dieu, qui n'a aucune communion avec lui, et qui est par conséquent sujette à la condamnation! Oh! si vous le connaissiez bien cet état, si vous en sentiez tout le danger, vous n'auriez point de repos que le Seigneur ne vous eût parlé de paix.

» Mais sans doute que la parole sainte que je vous ai annoncée ne retournera pas à Dieu sans effet. Sans doute que parmi ceux qui m'écoutent il y a des pécheurs travaillés et chargés, des âmes affamées et altérées de la justice de J.-C. Oh! allez avec confiance à ce divin Sauveur; c'est vous qu'il appelle; c'est vous qu'il veut désaltérer et rassasier; c'est pour vous qu'il a répandu son sang, c'est à vous qu'il offre tous les trésors de sa grâce. Allez donc à lui avec une ferme assurance que vous trouverez dans son sang la rémission de vos péchés, et le principe d'une nouvelle vie. Allez à lui, confus, affligés de lui avoir déplu, et résolus de ne l'abandonner jamais, de n'avoir désormais d'autre volonté que la sienne. Allez à lui tout occupés de sa mort, pénétrés de sa charité, embrasés d'amour pour lui et de reconnaissance pour ses bienfaits. Il est pour ainsi dire crucifié devant vos yeux par les symboles de son corps et de son sang qui vous sont ici présentés; ne vous contentez pas de les contempler, mangez le pain sacré, buvez la coupe bénite, et puissiez-vous recevoir avec les signes, la chose signifiée! Puissions-nous nous en retourner justifiés dans nos maisons! Puissions-nous être désormais des fidèles disciples, afin d'être à jamais abreuvés au fleuve de ses délices! Daigne-t-il nous en faire la grâce; et à ce divin Sauveur, de même qu'au Père et au St-Esprit, soit honneur et gloire à jamais! Amen. »

(Bibl. du Prot^{me} fr. Papiers Rabaut, t. 48).

Le Gérant : FISCHBACHER.

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852		20 fr. le volume.
2e —	1853		
3e —	1854		
4e —	1855		
5e —	1856		
6e —	1857		
7e —	1858		
8e —	1859		
9e —	1860		30 fr. le volume.
10e —	1861		

11e année,	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	
30e —	1881	
31e —	1882	10 fr. le volume.
32e —	1883	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1883) : 320 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*